

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 125  
N° 11

TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 15  
no Me 19 6

Cours Franc Pacifique	Polynésie française	France et territoires français d'outre-mer		Etranger		Annonces et avis :
		Voie maritime	Voie aérienne	Voie maritime	Voie aérienne	
Prix d'un exemplaire	25	30	35	35	40	Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne . . . . . 50 fr.
Abonnement : trois mois	150	180	500	210	550	Les mêmes renouvelées : la ligne . . . . . 30 fr.
six mois	300	360	1.000	420	1.050	Publications de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, coo- pératives, syndicales, etc . . : la ligne. 20 fr.
un an	600	720	2.000	840	2.050	

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie et sont payables d'avance - C.C.P. N° 1139  
Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du Journal - B.P. N° 117.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

##### Actes du Pouvoir Central

##### Textes officiels publiés à titre d'information

	Pages
1976 19 mars Arrêté ministériel n° 132 TOM/PEL/OM/B portant nomination d'un inspecteur du travail et des lois sociales en Polynésie française . . . . .	386
6 avril Arrêté interministériel autorisant le recrutement de techniciens de la météorologie du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. (J.O.R.F. du 21 avril 1976, page 2022) . . . . .	386
6 avril Arrêté interministériel autorisant le recrutement d'aides-techniciens de la météorologie pour l'administration de la Polynésie française. (J.O.R.F. du 21 avril 1976, page 2022) . . . . .	386
2 avril Décret portant acquisition de la nationalité française. (Extraits) . . . . .	387

##### Actes du Gouvernement Local

1976 12 mars Arrêté n° 1391 PLAN portant transfert au VII <sup>e</sup> PLAN et ouverture au titre de la tranche 1976 des crédits de paiement 1976 de la tranche 1975 ainsi que des autorisations de programme correspondantes . . . . .	387
---	-----

21 avril Décision n° 2227 DOM accordant, en concession temporaire, différents emplacements du domaine public maritime, au profit de la société d'études d'aquaculture Remu Moana (S.E.A.R.M.) . . . . .	388
22 avril Arrêté n° 2235 AC.DIR approuvant les tarifs aériens interinsulaires . . . . .	389
22 avril Décision n° 2249 FE autorisant le versement d'une subvention à la maison des jeunes, maison de la culture de la Polynésie française . . . . .	390
22 avril Décision n° 2258 FT accordant une avance sur subvention à la fédération des mouvements de planning familial en Polynésie française . . . . .	390
26 avril Décision n° 2323 FT accordant une avance sur subvention à la fédération des oeuvres laïques de Polynésie française . . . . .	390
27 avril Décision n° 2349 FT accordant une subvention à la caisse de soutien des prix du coprah pour l'exercice 1976 . . . . .	390
27 avril Décision n° 2356 FT accordant une avance sur subvention à l'office de gestion de la piscine municipale . . . . .	391
5 mai Arrêté n° 2535 ER portant affectation de ressources du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie . . . . .	391
5 mai Décision n° 2536 ER portant affectation de crédit du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie . . . . .	391
5 mai Décision n° 2537 ER portant affectation de crédit du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie . . . . .	392

5 mai	Décision n° 2540 AU accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete . . . . .	392
5 mai	Décision n° 2541 AU accordant des dérogations au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete . . . . .	392
5 mai	Arrêté n° 2543 FT portant ouverture de crédits provisoires au fonds spécial d'équipement routier . . . . .	393
5 mai	Arrêté n° 2546 FT portant ouverture de crédits provisoires au titre du budget local ordinaire de l'exercice 1976 . . . . .	393
	Extraits . . . . .	400

### Avis officiels

Service des affaires économiques.— Indice du coût de la vie au 1er mai 1976 . . . . .	410
Enquête de commodo et incommodo :	
- M. Pautu Edmond (Faaone) . . . . .	410
- M. Cowan Francis (Mahina) . . . . .	410

### PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires . . . . .	411
Annonces diverses . . . . .	414

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

#### TEXTES OFFICIELS PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ARRETE MINISTERIEL n° 132 TOM/PEL/OM/B du 19 mars 1976 portant nomination d'un inspecteur du travail et des lois sociales en Polynésie française.

Le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer,

Vu l'article 150 de la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 modifiée instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956 portant définition des services de l'Etat dans les territoires d'outre-mer, notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le décret n° 59-290 du 13 février 1959 relatif à l'exercice des attributions antérieurement dévolues au ministre de la France d'outre-mer en ce qui concerne les territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 001031 du 13 février 1974 du ministre du travail, de l'emploi et de la population portant détachement de M. Berthoumieu,

Arrête :

Article 1er.— M. Pierre Berthoumieu, conseiller au travail et à la législation sociale de classe exceptionnelle,

est nommé inspecteur du travail et des lois sociales de la Polynésie française.

Art. 2.— Le gouverneur de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 15 janvier 1976 date de la prise de fonctions de M. Berthoumieu.

Fait à Paris, le 19 mars 1976.

Pour le secrétaire d'Etat  
et par délégation :  
Le préfet, directeur  
des territoires d'outre-mer,  
Raymond MORICE.

ARRETE INTERMINISTERIEL du 6 avril 1976 autorisant le recrutement de techniciens de la météorologie du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux transports et du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) en date du 6 avril 1976, le nombre d'emplois à pourvoir par concours en 1976, dans le corps d'Etat des techniciens de la météorologie pour l'administration de la Polynésie française, est fixé à quatre, soit :

Trois emplois de technicien stagiaire de la météorologie par concours externe ouvert aux candidats âgés de dix-huit ans au moins et de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1976 ;

Un emploi de technicien stagiaire de la météorologie, par examen professionnel ouvert aux aides-techniciens de la météorologie du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française justifiant de dix ans de services en cette qualité au 31 décembre 1976.

Les limites d'âge supérieures s'entendent sans préjudice de l'application des dispositions en vigueur en matière de report d'âges limités au titre du service national et des charges de famille.

Les listes des candidats admis à participer aux concours seront fixées par décision du gouverneur de la Polynésie française.

NOTA.— Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de la météorologie, 77, rue de Sèvres, 92106 Boulogne-Billancourt CEDEX.

ARRETE INTERMINISTERIEL du 6 avril 1976 autorisant le recrutement d'aides-techniciens de la météorologie pour l'administration de la Polynésie française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux transports et du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) en date du 6 avril 1976, le nombre d'emplois à pourvoir par concours externe en 1976 dans le corps d'Etat des aides-techniciens de la météorologie pour l'administration de la Polynésie française est fixé à six.

La liste des candidats admis à participer au concours sera fixée par décision du gouverneur de la Polynésie française.

NOTA.— Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de la météorologie, 77, rue de Sèvres, 92106 Boulogne-Billancourt CEDEX.

DECRET du 2 avril 1976 portant acquisition de la nationalité française. (J.O.R.F. n° 36 N.C. du 13 avril 1976).

### Article premier

Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

Chung Tien, Kuang Tong (Chine), 24-11-15, NAT.

## ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

ARRETE n° 1391 PLAN du 12 mars 1976 portant transfert au VIIe plan et ouverture au titre de la tranche 1976 des crédits de paiement 1976 de la tranche 1975 ainsi que des autorisations de programme correspondantes.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gou-

vernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 49-732 du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 et les textes subséquents ;

Vu la résolution n° 2 du 17 février 1976 du comité directeur du F.I.D.E.S.,

Arrête :

Article 1er.— Sont annulés au titre du VIe Plan (tranche 1975) transférés au VIIe Plan et ouverts au titre de la tranche 1976 tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, les crédits de la section locale du FIDES, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

Désignation des opérations	Autorisations de programme et crédits de paiement annulés VIème PLAN		Autorisations de programme et crédits de paiement ouverts VIIème Plan	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Campagne hydrogéologique à Moorea - Huahine	6001.2.1	5.000.000	7001.2.1	5.000.000
Recherche agronomique	6002.2.1	5.000.000	7002.2.1	5.000.000
Mise en valeur du domaine d'Opunohu	6002.2.4	3.400.000	7002.2.4	3.400.000
Horticulture florale	6002.6	1.500.000	7002.6	1.500.000
Cultures vivrières et maraichères	6002.10.1	2.350.000	7002.10.1	2.350.000
Cultures fruitières	6002.10.2	4.750.000	7002.10.2	4.750.000
Culture de la vanille	6002.12	1.710.000	7002.12	1.710.000
Action forestière préparatoire	6004.4.1	6.500.000	7004.4.1	6.500.000
Plateau de Toovi	6005.2.1	3.000.000	7005.2.1	3.000.000
Elevage porcin et bovin	6005.5.2	4.400.000	7005.5.2	4.400.000
Recherches et études diverses	6006.2.1	3.000.000	7006.2.1	3.000.000
Pêche côtière	6006.5.2	3.400.000	7006.5.2	3.400.000
Traitements des produits de la mer	6006.5.3	1.500.000	7006.5.3	1.500.000
Nacre et greffe perlière	6006.7.1	3.000.000	7006.7.1	3.000.000
Culture de l'huître comestible	6006.8.1	2.000.000	7006.8.1	2.000.000
Elevage de crevettes	6006.9.1	3.800.000	7006.9.1	3.800.000
Etudes ouverture de la route de ceinture à Raiatea	6011.2.1	10.000.000	7011.2.1	10.000.000
Etudes infrastructure	6011.2.2	5.127.000	7011.2.2	5.127.000
Rénovation route de ceinture	6011.5.6	20.500.000	7011.5.6	20.500.000
Aménagement havre baleinière à Puka Puka	6012.5.2	2.000.000	7012.5.2	2.000.000
Balisage à Tahiti et dans les archipels	6012.6	7.635.600	7012.6	7.635.600
Etudes aérodromes secondaires	6015.2.1	500.000	7015.2.1	500.000
Aérodrome de Takapoto	6015.4.8	300.000	7015.4.8	300.000
Couverture cartographique en Polynésie française	6021.2.1	14.600.000	7021.2.1	14.600.000
<b>Totaux (en frs CFP)</b>		<b>VIe Plan</b>	<b>VIIe Plan</b>	
		114.972.600	114.972.600	

Art. 2.— Le chef du service du Plan, ordonnateur délégué du FIDES, le trésorier-payeur général de la Polynésie française, et les chefs de service intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 12 mars 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,  
M. VALY.

DECISION n° 2227 DOM du 21 avril 1976 accordant, en concession temporaire, différents emplacements du domaine public maritime, au profit de la société d'études d'aquaculture Remu Moana (S.E.A.R.M.).

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 74 du 16 octobre 1958 de la commission permanente de l'assemblée territoriale portant réglementation en matière de baux domaniaux et d'occupations temporaires du domaine public maritime ;

Vu la demande de la société d'études d'aquaculture Remu Moana (S.E.A.R.M.) en date du 26 janvier 1976 ;

Vu l'avis du chef du service de la pêche, des maires, des conseillers territoriaux et des chefs de subdivision intéressés ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 21 avril 1976,

Décide :

Article 1er.— Sont accordés gratuitement au profit de la société d'études d'aquaculture Remu Moana (S.E.A.R.M.), en concession temporaire, sept (7) emplacements du domaine public maritime situés comme il est dit ci-après et figurant aux plans qui demeureront annexés à l'acte de concession :

1°) Bora Bora :

- Premier site, parallèle au récif, face à l'hôtel Bora Bora,
- Deuxième site, près de la pointe nord de l'île,
- Troisième site, près de la pointe nord de l'île.

2°) Rangiroa :

- Site, près de Farepara.

3°) Kaukura :

- Premier site, près de la passe Moturaa,
- Deuxième site, près de la passe Moturaa.

4°) Aratika :

- Site à délimiter en accord avec le service de la pêche.

Art. 2.— Ces présents emplacements, d'une superficie unitaire de 1.000 m<sup>2</sup>, sont accordés pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de la présente décision avec faculté de renouvellement, d'accord parties, une deuxième et éventuellement une troisième période de trois ans.

Ces emplacements sont exclusivement destinés aux essais de culture d'algues marines.

Art. 3.— La présente concession est consentie sous les réserves suivantes que la société d'études d'aquaculture Remu Moana s'engage à observer, savoir :

- Réaliser l'implantation dans les six mois à compter de la date de la décision,
- Baliser les emplacements concédés au moyen de bouées,
- Laisser libres de tout équipement les chenaux habituels de navigation et de manière plus générale respecter les intérêts acquis juridiquement et par l'usage en matière d'exploitation du lagon,
- Entretenir et surveiller les installations.

Art. 4.— La société concessionnaire pourra déplacer le site des expérimentations à l'intérieur de chaque lagon, sous réserve de ne pas empiéter, ni gêner sur les lieux, d'autres activités et d'avoir, au préalable, obtenu l'accord du service de la pêche. En ce cas, la société sera tenue de présenter une demande au service des domaines qui disposera d'un délai de trois mois. A défaut de réponse dans le délai précité, le déplacement du site sera considéré comme autorisé.

Art. 5.— En contrepartie de la gratuité des concessions, la société s'engage, lorsqu'elle entrera dans la phase d'exploitation commerciale, à passer des contrats d'entreprise avec les habitants des îles concernées comportant outre les garanties normales d'achat des algues, des facilités de formation et des aides financières.

Art. 6.— La société sera seule tenue à toutes les garanties que cette concession et les installations à y implanter, pourraient entraîner à l'égard des tiers, dont les droits éventuels sont expressément réservés.

Le domaine n'interviendra dans aucune action qui serait intentée par le concessionnaire en raison de l'exploitation. Toutefois, dans le cas où les droits du territoire seraient attaqués, la société devra dénoncer l'entreprise à l'administration des domaines qui se réserve le droit de décider, s'il convient de se rendre partie au procès ou s'il faut en laisser la suite au concessionnaire qui procédera, dans ce cas, à ses risques et périls.

Art. 7.— A l'expiration, à la résiliation de la concession ou en cas de déplacement comme il est dit à l'article 4, la société sera tenue d'enlever toutes les installations qu'elle aura établies sans indemnité aucune, sauf entente avec le territoire.

Art. 8.— Les difficultés qui pourraient surgir pour l'exécution de la présente concession seront jugées administrativement.

Art. 9.— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 21 avril 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

ARRETE n° 2235 AC.DIR du 22 avril 1976 approuvant les tarifs aériens interinsulaires.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 61-447 du 3 mai 1961 fixant la compétence et portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile d'intérêt général dans les territoires d'outre-mer ;

Le conseil de gouvernement ayant délibéré en sa séance du 21 avril 1976,

Arrête :

Article 1er.— Sont approuvés pour compter du 22 avril 1976 les tarifs aériens interinsulaires des lignes régulières tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

Art. 2.— Les chefs de subdivision administrative, le directeur du service de l'aviation civile et le chef du service des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et notifié partout où besoin sera.

Papeete, le 22 avril 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,

M. VALY.

## ANNEXE

### TARIFS AERIENS DE LIGNES REGULIERES

<i>Iles du Vent</i>	
Papeete-Moorea. . . . .	890 FCP
<i>Iles Sous-le-Vent</i>	
Papeete-Bora Bora *. . . . .	2.965 FCP
Papeete-Huahine. . . . .	2.225 FCP
Papeete-Raiatea. . . . .	2.560 FCP
Papeete-Maupiti. . . . .	4.065 FCP
Bora Bora-Maupiti *. . . . .	1.405 FCP
Huahine-Bora Bora *. . . . .	1.410 FCP
Huahine-Maupiti. . . . .	2.195 FCP
Raiatea-Bora Bora *. . . . .	1.075 FCP
Raiatea-Huahine. . . . .	1.055 FCP
Raiatea-Maupiti. . . . .	1.435 FCP

### *Iles Australes*

Papeete-Rurutu. . . . .	5.625 FCP
Papeete-Tubuai. . . . .	6.275 FCP
Rurutu-Tubuai. . . . .	2.490 FCP

### *Iles Tuamotu-Gambier-Marquises*

Papeete-Kaukura. . . . .	4.670 FCP
Papeete-Manihi. . . . .	6.245 FCP
Papeete-Rangiroa. . . . .	3.725 FCP
Papeete-Takapoto. . . . .	6.750 FCP
Papeete-Hiva Oa. . . . .	14.500 FCP
Papeete-Ua Huka. . . . .	14.500 FCP
Rangiroa-Kaukura. . . . .	1.975 FCP
Rangiroa-Manihi. . . . .	2.720 FCP
Rangiroa-Takapoto. . . . .	3.540 FCP
Manihi-Takapoto. . . . .	1.775 FCP
Rangiroa-Hiva Oa. . . . .	12.400 FCP
Rangiroa-Ua Huka. . . . .	12.400 FCP
Takapoto-Hiva Oa. . . . .	10.060 FCP
Takapoto-Ua Huka. . . . .	10.060 FCP
Hiva Oa-Ua Huka. . . . .	1.945 FCP

\* Dans ces tarifs, n'est pas compris le prix du passage bateau entre l'aérodrome de Bora Bora et le village de Vaitape.

DECISION n° 2249 FE du 22 avril 1976 autorisant le versement d'une subvention à la maison des jeunes - maison de la culture de la Polynésie française.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 825 FT du 4 avril 1964 déterminant les modalités de contrôle des subventions ;

Vu l'ordonnance de délégation n° 21.070 du 12 avril 1976 du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer,

Décide :

Article 1er.— Une subvention de cent deux mille cinq cent francs français (102.500 FF) soit un million huit cent soixante trois mille six cent trente six francs Pacifique (1.863.636 FCP) est allouée à titre de participation au financement des frais de voyages d'artistes dans le Pacifique supportés par la maison des jeunes - maison de la culture de la Polynésie française.

Art. 2.— La présente dépense qui sera imputée sur le chapitre 46-91, article 40, paragraphe 10 du budget de l'Etat (T.O.M. 108) sera versée au compte BI 1221/359 41 ouvert au nom de l'association de la maison des jeunes - maison de la culture de la Polynésie française.

Art. 3.— Le directeur de la maison des jeunes - maison de la culture devra régulièrement justifier auprès de l'or-

donnateur délégué du budget de l'Etat de l'utilisation des crédits accordés et en tout état de cause pour la totalité de la subvention avant le 31 décembre 1976.

Art. 4.— Le chef du service des finances, le directeur de la maison des jeunes - maison de la culture et le trésorier-payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 22 avril 1976.

*Le gouverneur,*

Par délégation :

*Le secrétaire général,*  
M. VALY.

DECISION n° 2258 FT du 22 avril 1976 accordant une avance sur subvention.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu le décret du 19 juin 1938 relatif au contrôle des subventions accordées sur les fonds des budgets généraux, locaux ou spéciaux des territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 825 FT du 4 avril 1964 déterminant les modalités de contrôle des subventions accordées sur les fonds du territoire ;

Vu les inscriptions budgétaires ;

Vu la demande du trésorier de la fédération des mouvements du planning familial et les justifications présentées,

Décide :

Article 1er.— Une avance de quatre cent cinquante mille francs (450.000 FCP) sur sa subvention de fonctionnement 1976 est accordée à la fédération des mouvements de planning familial en Polynésie française.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget local de fonctionnement : chapitre 43, article 1, exercice 1976.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 22 avril 1976.

*Le gouverneur,*

Par délégation :

*Le secrétaire général,*  
M. VALY.

DECISION n° 2323 FT du 26 avril 1976 accordant une avance sur subvention.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu le décret du 19 juin 1938 relatif au contrôle des subventions accordées sur les fonds des budgets généraux, locaux ou spéciaux des territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 825 FT du 4 avril 1964 déterminant les modalités de contrôle des subventions accordées sur les fonds du territoire ;

Vu les inscriptions budgétaires ;

Vu la demande du président de la fédération des oeuvres laïques,

Décide :

Article 1er.— Une avance d'un million de francs sur sa subvention 1976 est accordée à la fédération des oeuvres laïques de Polynésie française.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget local de fonctionnement : chapitre 43, article 1, exercice 1976.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 26 avril 1976.

*Le gouverneur,*

Par délégation :

*Le secrétaire général,*  
M. VALY.

DECISION n° 2349 FT du 27 avril 1976 accordant une subvention.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu la délibération n° 67-99 du 11 août 1967 portant création en Polynésie française d'une caisse de soutien des prix du coprah ;

Vu les inscriptions budgétaires,

Décide :

Article 1er.— Une subvention de *trente cinq millions de francs* (35.000.000) est accordée à la caisse de soutien des prix du coprah pour l'exercice 1976.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget territorial chapitre 42, article 6.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 27 avril 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,  
M. VALY.

DECISION n° 2356 FT du 27 avril 1976 accordant une avance sur subvention.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur,

Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu le décret financier du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu le décret du 19 juin 1938 relatif au contrôle des subventions accordées sur les fonds des budgets généraux, locaux ou spéciaux des territoires d'outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 825 FT du 4 avril 1964 déterminant les modalités de contrôle des subventions accordées sur les fonds du territoire ;

Vu les inscriptions budgétaires,

Décide :

Article 1er.— Une avance sur subvention de *un million de francs CP* (1.000.000 FCP) est accordée à l'office de gestion de la piscine municipale.

Art. 2.— La dépense est imputable au budget local de fonctionnement : chapitre 44, article 1, exercice 1976.

Art. 3.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 27 avril 1976.

Le gouverneur,

Par délégation :

Le secrétaire général,  
M. VALY.

ARRETE n° 2535 ER du 5 mai 1976 portant affectation de ressources du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur

Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération 75-24 du 25 janvier 1975 portant création du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 5 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— L'affectation d'une partie des ressources du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie est établie comme suit, pour l'exercice 1975-1976 :

- Subvention pour distribution d'engrais gratuits pour entretien des cocoteraies régénérées dans les années 1960 et entretenues depuis (achats d'engrais, transports et manutentions)	3.316.000 frs
- Aménagement d'un champ semencier	2.450.000 frs
- Subventions pour constructions de séchoirs à coprah	1.080.000 frs
	<u>6.846.000 frs.</u>

Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

DECISION n° 2536 ER du 5 mai 1976 portant affectation de crédit du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie.

Le Gouverneur de la Polynésie française,

Chef du territoire,

Officier de la Légion d'Honneur

Médaillé militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 75-24 du 25 janvier 1975 de l'assemblée territoriale portant création du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie ;

Vu l'arrêté n° 2535 ER du 5 mai 1976 portant affectation de ressources du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie ;

Sur proposition du comité de gestion du fonds dans sa séance du 22 avril 1976 ;

Le conseil de gouvernement entendu dans sa séance du 5 mai 1976,

## Décide :

Article 1er.— Un crédit de 5.766.000 francs est mis à la disposition du chef du service de l'économie rurale sur le fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie pour les opérations suivantes :

- Achats d'engrais, transports et manutentions	3.316.000 frs
- Aménagement d'un champ semencier	2.450.000 frs
	<hr/>
	5.766.000 frs.

Art. 2.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

DECISION n° 2537 ER du 5 mai 1976 portant affectation de crédit du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 75-24 du 25 janvier 1975 de l'assemblée territoriale portant création du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie ;

Vu l'arrêté n° 2535 ER du 5 mai 1976 portant affectation de ressources du fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie ;

Sur proposition du comité de gestion du fonds dans sa séance du 22 avril 1976 ;

Le conseil de gouvernement entendu dans sa séance du 5 mai 1976,

## Décide :

Article 1er.— Une subvention de 540.000 francs est accordée à chacune des coopératives agricoles de Tahaa et de Huahine pour construction de séchoirs à coprah.

Art. 2.— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

DECISION n° 2540 AU du 5 mai 1976 accordant une dérogation au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gou-

vernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 65-84 du 19 octobre 1965 portant approbation du nouveau plan d'aménagement de l'agglomération de Papeete, rendue exécutoire par arrêté n° 3267 AA/TP du 3 novembre 1965 ;

Vu la délibération n° 74-20 du 14 février 1974 complétant le règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete, rendue exécutoire par arrêté n° 1481 AA du 22 avril 1974 ;

Vu l'arrêté n° 1500 AU du 24 avril 1974 fixant la composition et les attributions du comité consultatif d'agrément préalable des travaux immobiliers ;

Vu la demande en date du 21 janvier 1976 déposée au service de l'aménagement et de l'urbanisme par le docteur Laigret, directeur de l'institut de recherches médicales Louis Malardé ;

Vu le procès-verbal de la séance du 3 mars 1976 du comité d'agrément préalable des travaux immobiliers ;

Vu l'avis favorable du maire de Papeete, exprimé dans sa lettre n° 213 en date du 9 avril 1976 ;

Sur rapport n° 520 AU/EP en date du 13 avril 1976 établi par le chef du service de l'aménagement et de l'urbanisme ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 5 mai 1976,

## Décide :

Article 1er.— Une dérogation à l'article 8 H du règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete est accordée à l'institut de recherches médicales Louis Malardé, pour permettre la construction d'une cabine maçonnée destinée à abriter un poste de transformation de courant électrique, le long de la rue des Poilus Tahitiens.

Art. 2.— La réalisation du projet pour lequel la dérogation est accordée devra être conforme au dossier enregistré sous le n° 178, le 29 décembre 1975 à la mairie de Papeete.

Art. 3.— La présente décision ne fait pas échec aux dispositions réglementaires de construction, d'hygiène ou de sécurité dont l'application sera vérifiée lors de l'examen du dossier dans le cadre de la procédure du permis de construire.

Art. 4.— La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

DECISION n° 2541 AU du 5 mai 1976 accordant des dérogations au règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 65-84 du 19 octobre 1965 portant approbation du nouveau plan d'aménagement de l'agglomération de Papeete, rendue exécutoire par arrêté n° 3267 AA/TP du 3 novembre 1965 ;

Vu la délibération n° 74-20 du 14 février 1974 complétant le règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete, rendue exécutoire par arrêté n° 1481 AA du 22 avril 1974 ;

Vu l'arrêté n° 1500 AU du 24 avril 1974 fixant la composition et les attributions du comité consultatif d'agrément préalable des travaux immobiliers ;

Vu la demande en date du 8 décembre 1975 déposée à la mairie de Pirae et au service de l'aménagement et de l'urbanisme par M. Antoine Lausan ;

Vu le procès-verbal de la séance du 3 mars 1976 du comité consultatif d'agrément préalable des travaux immobiliers ;

Vu l'avis favorable du maire de Pirae exprimé dans sa transmission n° 1231/55 en date du 17 décembre 1975 ;

Sur rapport n° 564 AU/EP en date du 20 avril 1976 établi par le chef du service de l'aménagement et de l'urbanisme ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 5 mai 1976,

Décide :

Article 1er.— Des dérogations aux articles 9 H et 12 H du règlement d'urbanisme de l'agglomération de Papeete sont accordées à M. Antoine Lausan pour l'extension de l'immeuble Te Hoa, rue Taute Tefaatau, à Pirae.

Art. 2.— Les dérogations accordées sont :

— une dérogation à l'article 9 H autorisant la construction d'un mur pignon de 6,71 m au lieu des 5 m réglementaires, en contiguïté avec la propriété de Mme Marguerite Rey ;

— une dérogation à l'article 9 H autorisant un recul des 2e et 3e étages de 4 m par rapport à la limite de la propriété de Mme Rey au lieu des 6 m et 8 m, respectivement, normalement exigibles ;

— une dérogation à l'article 12 H autorisant la construction du 3e étage sans retrait sur la façade principale.

Art. 3.— La présente décision pourra être rapportée en cas de modification du programme ou de la conception architecturale du projet.

Art. 4.— La présente décision ne fait pas échec aux dispositions réglementaires de construction, d'hygiène et de sécurité dont l'application sera vérifiée dans le cadre de la procédure du permis de construire.

Art. 5.— La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

ARRETE n° 2543 FT du 5 mai 1976 portant ouverture de crédits provisoires au fonds spécial d'équipement routier.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 61-136 du 28 décembre 1961 portant création d'un fonds spécial d'équipement routier, ensemble les textes modificatifs ;

Vu les échéances 1976 des prêts amortissables sur les dotations ouvertes au fonds spécial d'équipement routier ;

Le conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 5 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— Le crédit ci-après est ouvert au fonds spécial d'équipement routier, programme 1976 :

Opération 1/76 - Amortissement emprunts 16.140.000

Art. 2.— Le crédit ci-après est ouvert au fonds spécial d'équipement sportif, programme 1976 :

Opération 1/76 - Amortissement emprunts 2.070.000

Art. 3.— Le chef du service des finances et de la comptabilité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mai 1976.

Charles SCHMITT.

ARRETE n° 2546 FT du 5 mai 1976 portant ouverture de crédits provisoires au titre du budget local ordinaire de l'exercice 1976.

Le Gouverneur de la Polynésie française,  
Chef du territoire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Médaille militaire,

Vu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans la Polynésie française, notamment en son article 55 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1337 du 23 décembre 1958, relative au conseil de gouvernement et à l'assemblée territoriale de la Polynésie française ;

Attendu que le budget 1976 ne pourra être rendu exécutoire avant le 1er juin 1976 ;

Le conseil de gouvernement entendu le 5 mai 1976,

Arrête :

Article 1er.— Les crédits provisoires ci-après sont ouverts au budget local ordinaire exercice 1976 au titre du mois de juin 1976 :

Titre	Section	Chap.	Art.	Désignation	Montant par article	Montant par chapitre
I	I	1	1	Dettes publiques . . . . .	24.282.000	24.282.000
		2	1	Pensions et allocations viagères . . . . .	372.000	
			2	Retraites fonctionnaires cadres locaux . . . . .	62.000	434.000
II	II			<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES</b>		
				<b>Représentation parlementaire et assemblée territoriale</b>		
		3		<b>Personnel</b>		
			1	Représentation Sénat Assemblée Nationale Conseil Economique . . . . .	30.000	
			2	Conseillers territoriaux . . . . .	4.502.000	
			3	Secrétariat particulier présidence . . . . .	140.000	
			4	Secrétariat général de l'assemblée territoriale . . . . .	958.000	5.630.000
		4		<b>Matériel</b>		
			3	Secrétariat particulier présidence . . . . .	91.000	
			4	Secrétariat général de l'assemblée territoriale . . . . .	869.000	960.000
	III			<b>Conseil de gouvernement</b>		
		5		<b>Personnel</b>		
			2	Membres du conseil de gouvernement . . . . .	1.082.000	
			3	Secrétariat du conseil de gouvernement . . . . .	236.000	
			4	Service des archives . . . . .	250.000	
			5	Délégation du territoire à Paris . . . . .	340.000	
			6	Service des relations avec les archipels . . . . .	71.000	1.979.000
		6		<b>Matériel</b>		
			1	Présidence conseil gouvernement . . . . .	62.000	
			2	Membres du conseil gouvernement . . . . .	16.000	
			3	Secrétariat du conseil de gouvernement . . . . .	231.000	
			4	Service des archives . . . . .	15.000	
			5	Délégation du territoire à Paris . . . . .	50.000	
			6	Service des relations avec les archipels . . . . .	13.000	387.000
	IV			<b>Service d'administration générale</b>		
		7		<b>Personnel</b>		
			1	Service de la fonction publique territoriale . . . . .	90.000	
			2	Etat civil et fichier généalogique . . . . .	689.000	
			3	Etablissements pénitentiaires . . . . .	3.625.000	
			5	Bureau du courrier . . . . .	10.000	
			6	Service des affaires administratives territoriales . . . . .	342.000	4.756.000
		8		<b>Matériel</b>		
			1	Service de la fonction publique territoriale . . . . .	17.000	
			2	Etat civil et fichier généalogique . . . . .	167.000	
			3	Etablissements pénitentiaires . . . . .	1.552.000	
			4	Musées, sites et monuments . . . . .	43.000	
			5	Bureau du courrier . . . . .	17.000	
			6	Service des affaires administratives territoriales . . . . .	58.000	1.854.000
	V			<b>Services financiers</b>		
		11		<b>Personnel</b>		
			1	Service des finances et de la comptabilité . . . . .	2.289.000	
			2	Service des contributions . . . . .	500.000	
			3	Service de l'enregistrement et du timbre . . . . .	500.000	
			4	Service des domaines . . . . .	1.000.000	
			5	Service du cadastre . . . . .	1.400.000	
			6	Service des terres . . . . .	942.000	6.631.000
		12		<b>Matériel</b>		
			1	Service des finances et de la comptabilité . . . . .	3.830.000	
			2	Service des contributions . . . . .	192.000	
			3	Service de l'enregistrement et du timbre . . . . .	57.000	
			4	Service des domaines . . . . .	117.000	
			5	Service du cadastre . . . . .	362.000	
			6	Service des terres . . . . .	120.000	4.678.000

Titre	Section	Chap.	Art.	Désignation	Montant par article	Montant par chapitre
	VI			<b>Services économiques</b>		
		13		<b>Personnel</b>		
			1	Service des affaires économiques . . . . .	600.000	
			2	Service du plan . . . . .	175.000	
			3	Service des affaires maritimes . . . . .	860.000	
			4	Aviation civile . . . . .	700.000	2.335.000
		14		<b>Matériel</b>		
			1	Service des affaires économiques . . . . .	8.260.000	
			2	Service du plan . . . . .	100.000	
			3	Service des affaires maritimes . . . . .	130.000	
			4	Aviation civile . . . . .	140.000	8.630.000
				<b>Service de l'économie rurale</b>		
		15		<b>Personnel</b>		
			1	Direction . . . . .	2.520.000	
			2	Recherche agronomique, conditionnement et police phytosanitaire . . . . .	1.048.000	
			3	Enseignement . . . . .	709.000	
			4	Développement de l'agriculture . . . . .	2.785.000	
			5	Développement de l'élevage . . . . .	1.352.000	
			6	Eaux et forêts . . . . .	340.000	
			7	Déplacements . . . . .	220.000	8.974.000
		16		<b>Matériel</b>		
			1	Direction . . . . .	650.000	
			2	Recherche agronomique, conditionnement et police phytosanitaire . . . . .	240.000	
			3	Enseignement . . . . .	370.000	
			4	Développement de l'agriculture . . . . .	850.000	
			5	Développement de l'élevage . . . . .	650.000	
			6	Eaux et forêts . . . . .	110.000	2.870.000
				<b>Service de la pêche</b>		
		17		<b>Personnel</b>		
			1	Service de la pêche . . . . .	2.656.000	
			2	Déplacements . . . . .	166.000	2.822.000
		18		<b>Matériel</b>		
			1	Service de la pêche . . . . .	737.000	737.000
	VII			<b>Service des travaux publics et d'aménagement</b>		
		19		<b>Personnel</b>		
			1	Direction du service des travaux publics . . . . .	1.000.000	
			2	Subdivision mines et transports . . . . .	1.000.000	
			3	Subdivision des phares et balises . . . . .	1.700.000	
			4	Groupeement de comptabilité et d'approvisionnement . . . . .	3.300.000	
			5	Groupeement études et programmation . . . . .	2.500.000	
			6	Arrondissement infrastructure . . . . .	4.000.000	
			7	Indemnités de licenciement . . . . .	100.000	
			8	Service de l'aménagement et de l'urbanisme . . . . .	4.000.000	
			9	Déplacements . . . . .	800.000	18.400.000
		20		<b>Matériel</b>		
			1	Direction du service des travaux publics . . . . .	200.000	
			2	Subdivision mines et transports . . . . .	25.000	
			3	Subdivision des phares et balises . . . . .	220.000	
			4	Groupeement de comptabilité et d'approvisionnement . . . . .	1.880.000	
			5	Groupeement études et programmation . . . . .	260.000	
			6	Arrondissement infrastructure . . . . .	1.424.000	
			7	Service de l'aménagement et de l'urbanisme . . . . .	130.000	4.139.000
	VIII			<b>Exploitations et établissements industriels</b>		
		21		<b>Personnel</b>		
			1	Imprimerie officielle . . . . .	1.000.000	
			2	Parc à matériel . . . . .	6.388.000	
			3	Déplacements parc à matériel . . . . .	160.000	7.548.000

Titre	Section	Chap.	Art.	Désignation	Montant par article	Montant par chapitre
		22		<b>Matériel</b>		
			1	Imprimerie officielle . . . . .	550.000	
			2	Parc à matériel . . . . .	2.370.000	2.920.000
	IX			<b>Services sociaux</b>		
				<b>Service Santé</b>		
		23		<b>Personnel</b>		
			1	Services centraux . . . . .	2.500.000	
			2	Service de médecine préventive . . . . .	8.600.000	
			3	Circonscription médicale Tahiti Nui . . . . .	4.626.000	
			4	Circonscription médicale Tahiti Iti . . . . .	3.250.000	
			5	Circonscription médicale Moorea . . . . .	470.000	
			6	Circonscription médicale I.S.L.V. . . . .	2.800.000	
			7	Circonscription médicale Marquises . . . . .	1.800.000	
			8	Circonscription médicale Australes . . . . .	830.000	
			9	Circonscription médicale Tuamotu Gambier . . . . .	480.000	
			10	Travaux supplémentaires . . . . .	1.000.000	
			11	Déplacements intérieurs . . . . .	400.000	
			15	Hôpital Mamao . . . . .	19.300.000	46.056.000
		24		<b>Matériel</b>		
			1	Services centraux . . . . .	5.900.000	
			2	Service de médecine préventive . . . . .	400.000	
			3	Circonscription médicale Tahiti Nui . . . . .	1.750.000	
			4	Circonscription médicale Tahiti Iti . . . . .	1.550.000	
			5	Circonscription médicale Moorea . . . . .	200.000	
			6	Circonscription médicale I.S.L.V. . . . .	600.000	
			7	Circonscription médicale Marquises . . . . .	200.000	
			8	Circonscription médicale Australes . . . . .	200.000	
			9	Circonscription médicale Tuamotu Gambier . . . . .	200.000	
			15	Hôpital Mamao . . . . .	11.000.000	22.000.000
				<b>Service de l'enseignement</b>		
		25		<b>Personnel</b>		
			1	Direction du service de l'enseignement primaire . . . . .	4.000.000	
			2	Enseignement du premier degré . . . . .	43.300.000	
			3	Action périscolaire . . . . .	50.000	
			4	Formation permanente . . . . .	50.000	
			5	Heures supplémentaires . . . . .	300.000	
			6	Déplacements intérieurs . . . . .	200.000	47.900.000
		26		<b>Matériel</b>		
			1	Direction du service de l'enseignement primaire . . . . .	2.400.000	
			2	Enseignement du premier degré . . . . .	2.000.000	4.400.000
		27		<b>Jeunesse, Travail et Aide sociale</b>		
				<b>Personnel</b>		
			1	Service de la jeunesse et des sports . . . . .	2.027.000	
			2	Travail . . . . .	327.000	
			3	Service des affaires sociales . . . . .	1.445.000	
			4	Service de l'aide sociale à l'enfance et à l'adolescence . . . . .	237.000	4.036.000
		28		<b>Matériel</b>		
			1	Service de la jeunesse et des sports . . . . .	457.000	
			2	Travail . . . . .	13.000	
			3	Service des affaires sociales . . . . .	50.000	520.000
		29		<b>Personnel</b>		
			1	Frais de transport personnel et bagages . . . . .	500.000	
			2	Frais de déplacement . . . . .	500.000	
			3	Frais de relève . . . . .	1.500.000	
			4	Congés de longue durée . . . . .	150.000	
			5	Application de l'article 74 de la loi de finances 1964 . . . . .	1.000.000	
			6	Cotisations caisse prévoyance sociale . . . . .	10.000.000	

Titre	Section	Chap.	Art.	Désignation	Montant par article	Montant par chapitre
			8	Traitements fonctionnaires corps de l'Etat . . . . .	107.391.000	
			9	Primes de rendement . . . . .	300.000	
			10	Missions de l'extérieur . . . . .	50.000	121.391.000
		30		Service des affaires sociales — Matériel		
			1	Frais de transport de matériel. . . . .	50.000	
			2	Frais de correspondance, télégramme, téléphone. . . . .	1.000.000	
			3	Abonnements, documentation. . . . .	50.000	
			4	Dépenses accidentelles et imprévues. . . . .	200.000	
			5	Entretien et fonctionnement véhicules. . . . .	250.000	
			6	Dépenses des missions de l'extérieur. . . . .	50.000	
			7	Gestion mécanographie. . . . .	200.000	
			8	Fonctionnement des magasins administratifs. . . . .	50.000	
			10	Electricité des bâtiments administratifs communs. . . . .	300.000	
			11	Entretien et fonctionnement des bâtiments administratifs communs. . . . .	100.000	2.250.000
				DEPENSES DES TRAVAUX D'ENTRETIEN		
				Dépenses des travaux d'entretien		
				Iles du Vent		
				Bâtiments de services		
			1	Administration générale. . . . .	180.000	
			2	Services financiers. . . . .	150.000	
			3	Services économiques . . . . .	30.000	
			4	Service des travaux publics. . . . .	50.000	
			5	Service de l'enseignement. . . . .	30.000	
			6	Service de santé. . . . .	580.000	
			7	Bâtiments assemblée territoriale . . . . .	100.000	
				Bâtiments à usage d'habitation		
			8	Administration générale. . . . .	15.000	
			9	Services financiers. . . . .	15.000	
			10	Services économiques . . . . .	15.000	
			11	Service des travaux publics. . . . .	15.000	
			13	Service de santé. . . . .	20.000	
				Routes et ponts		
			14	Eclairage des routes . . . . .	1.150.000	
			15	Entretien courant. . . . .	5.600.000	
			16	Grosses réparations. . . . .	500.000	
				Ouvrages portuaires		
			17	Ouvrages portuaires. . . . .	250.000	
			18	Balisage à caractère général . . . . .	240.000	
				Ouvrages aéroportuaires		
			19	Ouvrages aéroportuaires . . . . .	60.000	9.000.000
		32		Iles Sous-le-Vent		
				Bâtiments de services		
			1	Administration générale. . . . .	5.000	
			3	Services économiques . . . . .	20.000	
			4	Service des travaux publics. . . . .	50.000	
			6	Service de santé. . . . .	235.000	
				Bâtiments à usage d'habitation		
			8	Administration générale. . . . .	5.000	
			10	Services économiques . . . . .	5.000	
			11	Service des travaux publics. . . . .	5.000	
			13	Service de santé. . . . .	15.000	
				Routes et ponts		
			15	Entretien courant. . . . .	2.860.000	
			16	Grosses réparations. . . . .	400.000	

III

XI

Titre	Section	Chap.	Art.	Désignation	Montant par article	Montant par chapitre
				Ouvrages portuaires		
			17	Ouvrages portuaires. . . . .	150.000	
			18	Balisage à caractère général . . . . .	50.000	
				Ouvrages aéroportuaires		
			19	Ouvrages aéroportuaires . . . . .	120.000	3.920.000
		33		Iles Marquises		
				Bâtiments de services		
			1	Administration générale. . . . .	15.000	
			4	Service des travaux publics. . . . .	15.000	
			6	Service de santé. . . . .	200.000	
				Bâtiments à usage d'habitation		
			8	Administration générale. . . . .	15.000	
			12	Service de l'enseignement. . . . .	15.000	
			13	Service de santé. . . . .	25.000	
				Routes et ponts		
			15	Entretien courant. . . . .	425.000	
			16	Grosses réparations. . . . .	165.000	
				Ouvrages portuaires		
			17	Ouvrages portuaires. . . . .	85.000	
				Ouvrages aéroportuaires		
			19	Ouvrages aéroportuaires . . . . .	100.000	1.060.000
		34		Tuamotu-Gambier		
				Bâtiments de services		
			1	Administration générale. . . . .	15.000	
			6	Service de santé. . . . .	40.000	
				Bâtiments à usage d'habitation		
			8	Administration générale. . . . .	5.000	
			13	Service de santé. . . . .	15.000	
				Routes et ponts		
			15	Entretien courant. . . . .	300.000	
			16	Grosses réparations. . . . .	100.000	
				Ouvrages portuaires		
			17	Ouvrages portuaires. . . . .	190.000	
			18	Balisage à caractère général . . . . .	15.000	
				Ouvrages aéroportuaires		
			19	Ouvrages aéroportuaires . . . . .	60.000	740.000
		35		Iles Australes		
				Bâtiments de services		
			1	Administration générale. . . . .	10.000	
			4	Service des travaux publics. . . . .	15.000	
			6	Service de santé. . . . .	70.000	
				Bâtiments à usage d'habitation		
			8	Administration générale. . . . .	5.000	
			10	Services économiques . . . . .	20.000	
			11	Service des travaux publics. . . . .	5.000	
			13	Service de santé. . . . .	15.000	
				Routes et ponts		
			15	Entretien courant. . . . .	420.000	
			16	Grosses réparations. . . . .	75.000	
				Ouvrages portuaires		
			17	Ouvrages portuaires. . . . .	45.000	
			18	Balisage à caractère général . . . . .	10.000	

Titre	Section	Chap.	Art.	Désignation	Montant par chapitre	Montant par article							
IV	XII	38	19	Ouvrages aéroportuaires	80.000	770.000							
				Ouvrages aéroportuaires . . . . .									
				<b>CONTRIBUTIONS, FONDS DE CONCOURS, SUBVENTIONS, PRETS ET ALLOCATIONS</b>									
				<b>Contributions aux dépenses d'organisme et de groupements internationaux</b>									
				2			Organismes internationaux. . . . .	20.000	20.000				
				39			Reversements à des collectivités et établissements publics						
							1	Chambre de commerce et d'industrie. . . . .	125.000	265.000			
							2	Caisse de prévoyance sociale. . . . .	140.000				
				XIII			40	1	<b>REVERSEMENTS ET RISTOURNES</b>				
									Versements à des comptes et fonds spéciaux				
									Fonds intercommunal de péréquation. . . . .	130.000.000	130.000.000		
									41	Ristournes à d'autres budgets			
										1	Part du produit de la taxe d'expertise de la vanille au profit de la chambre d'agriculture et d'élevage. . . . .	10.000	9.190.000
									2	Office de développement du tourisme. . . . .	9.180.000		
				XIV			42	1	<b>Subventions, fonds de concours, bourses et allocations</b>				
									Subvention de fonctionnement à des organismes et établissements publics				
									1	Institut de recherches médicales. . . . .	3.400.000	39.000.000	
									2	Office des anciens combattants et pupilles de la nation . . . . .	160.000		
									3	Office de la main-d'œuvre. . . . .	440.000		
6	Caisse de soutien des prix du coprah . . . . .	35.000.000											
43	Subventions de fonctionnement à des organismes et œuvres privés												
	1	Associations diverses	6.500.000		9.100.000								
61	Oeuvres privées d'éducation et de formation . . . . .	2.600.000											
44	Fonds de concours pour dépenses de fonctionnement												
	2	Office municipal de gestion de la piscine. . . . .	250.000		250.000								
45	Bourses d'études et d'entretien. . . . .												
	1	Bourses, prêts d'honneur, aides dans la métropole. . . . .	3.700.000		29.900.000								
	2	Bourses locales à des élèves de l'enseignement privé. . . . .	2.200.000										
	3	Bourse de l'enseignement public. . . . .	7.000.000										
	4	Complément aux bourses d'élèves internes. . . . .	3.400.000										
	6	Formation professionnelle enseignement privé . . . . .	200.000										
	7	Formation professionnelle des fonctionnaires. . . . .	12.200.000										
	8	Stages sportifs et animateurs. . . . .	100.000										
	9	Apprentissage et formation professionnelle. . . . .	1.100.000										
46	Secours												
	1	Bureau d'assistance judiciaire et remboursement frais d'actes. . . . .	50.000	2.000.000									
	2	Evacuations sanitaires à l'extérieur, secours et frais d'hôpital. . . . .	1.700.000										
	4	Secours exceptionnels. . . . .	100.000										
	6	Code du travail, indemnité article 48. . . . .	50.000										
	7	Aides à l'habitat rural. . . . .	100.000										
	XV	47	1		<b>Prêts et avances</b>								
Avance à la section locale du FIDES. . . . .					10.000.000	10.000.000							

Art. 2.— Il sera fait face à cette ouverture de crédits provisoires par les voies et moyens ordinaires de l'exercice.

Art. 3.— A cet effet est autorisée, la perception, conformément aux règlements existants, de tous impôts, droits, taxes et revenus publics.

Art. 4.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 5 mai 1976.  
Charles SCHMITT.

### EXTRAITS

#### Pensions, nominations, mutations, congés, etc...

##### FNCTION PUBLIQUE

Par arrêté n° 2353 PEL du 27 avril 1976.— Est constatée à compter du 22 avril 1976, la prise de fonctions de M. Michel Diefenbacher, administrateur civil de 2e classe, 5e échelon, en qualité de secrétaire général adjoint de la Polynésie française.

Par décision n° 2359 PEL du 28 avril 1976.— M. Jourdain Marc, technicien de 7e échelon du corps de l'Etat des techniciens d'agriculture pour l'administration de la Polynésie française, embarqué à Paris-Roissy le 28 mai 1975 et arrivé à Papeete le 5 octobre 1975, est remis à la disposition du chef du service de la Pêche (pour régularisation).

Dépense imputable au budget local : chapitre 29, article 8.

Par décision n° 2360 PEL du 28 avril 1976.— M. Grand Ernest, conseiller technique contractuel de 2e catégorie, 4e échelon, embarqué à Paris-Roissy le 28 mai 1975 et arrivé à Papeete le 29 mai 1975, est remis à la disposition du chef du service de la Pêche (pour régularisation).

Dépense imputable au budget local : chapitre 17, article 1er.

Par arrêté n° 2366 PEL du 28 avril 1976.— M. Yvonnick Allain, inspecteur des impôts, chef du service des domaines et de la propriété foncière et de la conservation des hypothèques, assurera l'intérim, du 27 avril au 9 mai 1976, du chef du service de l'enregistrement, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Par décision n° 2407 PEL du 29 avril 1976.— M. Sprang Georges, inspecteur divisionnaire de police, 3e échelon, embarqué à Paris-Roissy sur l'avion du 22 avril 1976, et arrivé à Papeete par avion de la compagnie UTA du 23 avril 1976, est mis à la disposition du chef du service de la sûreté générale pour servir en qualité de chef de la section des renseignements généraux, en remplacement de M. Collinet Jacques, titulaire d'un congé administratif.

Dépense imputable au budget de l'Etat : chapitre 31-21, article 40.

Par décision n° 2409 PEL/S du 29 avril 1976.— Est autorisée à subir les épreuves du concours d'entrée aux écoles de sages-femmes métropolitaines organisé à Papeete, les 17 et 18 mai 1976, la candidate suivante :

- Mlle Pollart Patricia.

La commission de surveillance des épreuves sera constituée comme suit :

- Mme Gay Céline, et Mlle Shan Ho Foc Irmine, secrétaires à la direction de la santé publique.

Par décision n° 2420 PEL du 30 avril 1976.— Est constatée, au 26 avril 1976, date de son arrivée dans le territoire, la prise de fonctions, en qualité d'architecte-urbaniste, chef de la section études et plans au service de l'aménagement et de l'urbanisme, de M. Soinot Claude, agent contractuel de 1ère catégorie, 4e échelon.

Imputation budgétaire : chapitre 19, article 8, paragraphe 2 du budget du territoire.

Par arrêté n° 2475 PEL du 4 mai 1976.— M. Roger Leroux, ingénieur en chef des études et techniques des travaux maritimes, assurera l'intérim, du 12 au 18 juin 1976, du chef du service des travaux publics, des mines, de l'infrastructure et de l'aménagement.

Par arrêté n° 2552 PEL du 6 mai 1976.— M. Neti Honoura, gardien de la paix de 1er échelon (du corps de l'Etat créé pour l'administration de la Polynésie française) est promu au 2e échelon de son grade, pour compter du 10 mai 1976, avec 25 jours de R.S.M. conservés.

#### CABINET DU GOUVERNEUR

Par arrêté n° 2278 CAB du 23 avril 1976.— Le jury de l'examen d'admission au brevet national de secourisme, dont les épreuves auront lieu le 14 mai 1976 à Mururoa sera composé comme suit :

Le chef de la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier ou son représentant	Président
Le chef du service territorial de la jeunesse et des sports	Membre
Le médecin-chef de la place de Mururoa	»
Le docteur Labourel, médecin chef du C.E.A.	»
Le docteur Blin de l'hôpital de Mamao	»
Le médecin en chef Dumoulin, médecin chef du C.C.I. d'Arue	»
M. Rigaud, moniteur national de secourisme	»
M. Gay, moniteur national de secourisme	»
M. Mouquet, moniteur national de secourisme	»

#### ECONOMIE RURALE

Par décision n° 2538 ER du 5 mai 1976.— Au titre d'aide à l'élevage de porcs, M. Hubert Schwarz bénéficiera :

- d'une prime de 200.000 francs,
- de la prise en charge d'intérêts à raison de 40.000 francs par an pendant deux ans.

La dépense est imputable au fonds spécial d'investissement pour l'aménagement et le développement rural. Le versement sera effectué sur le compte SOCREDO n° 08866 W de M. Hubert Schwarz.

Dans le cas de cessation d'activité ou de vente du bâtiment d'élevage dans un délai de 5 ans, M. H. Schwarz sera

astreint de rembourser la totalité des sommes versées en application de la présente décision.

#### GENDARMERIE

Par décision n° 2211 GEND du 20 avril 1976.— Outre les missions qui lui sont dévolues par son arme et qui restent primordiales, le maréchal des logis-chef Plancher, Paul, commandant la brigade de gendarmerie de Raiatea en remplacement du M.D.L.-chef Tehei, Christian, assurera sous le contrôle des autorités compétentes, les fonctions de :

- Chargé de la douane,
- Commissaire de police avec contrôle sur les agents de police de sa circonscription,
- Maître de port et syndic gens de mer,
- Porteur de contraintes.

Le maréchal des logis-chef Plancher, Paul, pourra prétendre aux diverses indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le maréchal des logis-chef Plancher, Paul, prendra ses fonctions à compter du 1er avril 1976.

#### JUSTICE

Par décision n° 2441 J du 3 mai 1976.— A compter du 8 mai 1976, un congé de 15 jours est accordé à Me Lequerré (Eric) notaire à Papeete.

A compter de la même date et pendant l'absence de Me Lequerré, M. Claude Vincent Lucien Vanhaecke est nommé notaire intérimaire. Il cessera ses fonctions deux jours après le retour du notaire titulaire.

Avant d'entrer en fonctions, M. Vanhaecke prêtera le serment d'usage.

#### SANTÉ

Par arrêté n° 2365 S du 28 avril 1976.— Les candidats admis à concourir sont mentionnés ci-après :

##### *Infirmiers et infirmières :*

M. Ponia Daniel, M. Vanquin Pierre, Mme Le Bihan Martine, M. Alvès Firmin.

La composition du jury chargé de dresser la liste des candidats admis à concourir après examen de leur dossier est fixée comme suit :

MM. le chef du service du personnel, représentant le gouverneur de la Polynésie française, Chef du territoire	Président
le chef du service de santé de la Polynésie française,	Membre
le médecin-chef de l'hôpital de Mamao	»
le médecin-adjoint au chef du service de santé	»

La date de la réunion du jury est fixée au 18 mai 1976.

#### SERVICE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

Par décision n° 4980 SET du 23 octobre 1975.— Dans les établissements d'enseignement public et privé désignés ci-après, une demi-bourse, bourse ou aide scolaire locale est attribuée, renouvelée, transférée, transformée ou supprimée à compter de la rentrée scolaire 1975-1976 pour chacun des élèves dont les noms suivent :

##### ETABLISSEMENTS PUBLICS LYCEE PAUL GAUGUIN

*Suppressions (à compter de la rentrée scolaire) :*

##### *Demi-bourses*

Drollet John René, Lai Ronald, Lenoir Amélie Mareva, Mare Christiane Tetahina, Tevaeaari Robert.

##### *Bourses entières*

Aurentz Hermann, Bertho Erwan Gustave, Bertho Loïc Taheta, Bertho Yann Hoarau, Burns Avelina, Colombani Myrna, Deane Georges, Hira Hunarii, Mahutatua Mareva, Maihota Samuel, Manutahi Isabelle Tara, Mara Eric, Mauri Moerai, Metua Arthur, Neagle-Teamotuaitau Yannick, Orbeck Hyacinthe, Paari Manutahi, Pere Marie-France, Pohue Patrice, Stec Arthur Tetu, Tchoung Yao Mareta, Teave Solange, Tefeiao-Maraeura Paea Purimeamea, Teihotu Eléonore Iléane, Tekurio Tiareroa Nohouma, Tetuanui Noa, Tetuanui Wanda, Thomas Myriam Ayou, Tiaehau Hélène Erena, Uura Rarapua, Vonsy Brigitte Hinano.

*Transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à :* Huioutu Jean-Jacques, Marotau Micheline Vahinetua, Palmer Louis Mervin, Palmer Robert Charles.

##### *Renouvellement*

*Demi-bourse :* Maau Juliette Maraetini.

##### *Bourses entières*

Brémond Rosa, Poheroa Rebecca, Teahamai Sylvia Vaea.

*Renouvellement et transfert de l'annexe de Taiohae au Lycée Paul Gauguin :*

*Bourse entière :* Kaiha Elisabeth.

##### *Transferts*

1°) du Lycée Technique et C.E.T. annexé de Taaone au Lycée Paul Gauguin :

*Bourses entières :* Parau Nathalie, Tehahe Diana.

2°) du C.E.T. Hôtelier au Lycée Paul Gauguin :

*Bourse entière :* Manutahi Danielle Teriitavaea.

3°) du Lycée d'Uturoa au Lycée Paul Gauguin :

*Bourses entières :* Doom Darryl Karl, Doom Ranold Nariiorono, Viritua Dorita.

4°) du C.E.S. de Papara au Lycée Paul Gauguin :

*Demi-bourse :* Teaha Moana.

*Bourses entières :* Kuntzmann Chantal Vahinerii, Thuau Marc Eric.

5°) du C.E.G. de Mataura au Lycée Paul Gauguin :

*Bourse entière :* Tuanua Marie-France Maeva.

6°) du collège La Mennais au Lycée Paul Gauguin :

*Bourses entières :* Pea Wilfred Tane, Tching Léopold.

7°) du collège A.M. Javouhey - Papeete au Lycée Paul Gauguin :

*Bourses entières :* Huioutu Bertha Heiata, Prokop Yarmila Tamara.

8°) du collège Notre Dame des Anges - Faaa au Lycée Paul Gauguin :

Bourse entière : Izal Florence Moea.

9°) du collège Pomare au Lycée Paul Gauguin :

Demi-bourse : Jamet Christiane Tiareura.

Attributions

Demi-bourses

Huber Joris Serge, Kervella Brigitte Manuela, Kervella Mireille Joséphine, Kervella Patricia Michèle, Parau René Vetea, Thieme Kathia Frédérique.

Bourses entières

Aita Josette, Chebret Albert Terii, Faaepa Emma, Faana Didier Virau, Faremiro Liana Marurai, Lorfèvre Victor Terongonui, Manate Ludmilla, Mihuraa-Turi Heifara, Pou Hélène Stella, Tapeta-Hoioire Justine Diana, Tegaripa Tehutu Hélène, Tetohu Albery Toriki, Tetuanui Léone, Yu Tim Maire Viviane.

#### LYCEE TECHNIQUE D'ETAT DE TAAONE et C.E.T. annexé

Suppressions (à compter de la rentrée scolaire) :

Demi-bourses

Dauphin Joséphine, Golaz Dallas Shirley, Mai Norine, Ori Lydia, Teraiamano Nestor John, Tsieng Young Tihoni, Wong René.

Bourses entières

Ah Min Madiola Vahinerii, Alexandre Mathilde, Ami Cécile Terava, Anuu Camille, Atamu Annick Teura, Atcheun Etienne, Auméran Noël Vaea, Barbos Edgarline Tehéi, Batut Louis Matoa, Bernardino Thierry, Bescond Maxime Julien, Bruneau Siméon, Chung Hélène, Dexter Gilda Emetta, Dumas Christian Tamanui, Faarua Gilbert Huia, Farauru Jeanine, Faura Riquet Tehitireva, Fu Liline Teraitahi, Hamblin Georges, Haro Samuel, Hopara Bill Tarona, Ji Siou Erich, Lai Macaire, Lao Olivier, Lerner Olivier Daniel, Maimaro Gisèle, Mana Didier, Mana-Roomataaroa Lucie, Manutahi Lucette, Marere-Tahaki Pehia, Marii-Rua André Etera, Mariteragi Teoro Georgina, Moufa Nanu, Moutame Marie-Louise, Ohu Lucie, Pahuatini Joséphine, Pater Pauline Tuhliiva, Peretia Lewis Tevaea, Poheroa Rudolphe Ariiteuira, Pouru Gladys Tuma, Puairau Elise Moeata, Rari Isakara, Sommer Louis Eugène, Raumatitavita, Tahuaitu Ariitaia, Tainaue Emile Piuvaiani, Tamahahe Philippe, Tamarii Mireille, Tapu Averii, Tau Obatia, Teanihi Jacques, Teheitaeva Louis Marie, Teheura César Vivirau, Teheura Pauline, Tehio Marie-Luc Taputu, Teihoarii Gilles Teharetua, Teikikaine Jean-Pierre, Teikivaitoua-Kautai Ignace Poenaiki, Teina Mita André, Tepava Jean-Jacques Gustave, Tepu Juliano, Tereopa Nuupure, Terii Philippe, Tetauira Marc, Teto Bernard Marie, Tetoe Tahiuara Natua, Tetohu Lucie, Tetuanui Mina, Teupohuitua Teoroi, Teururai Monique, Tihata Saulo Hya-cinthe, Tuarae Juliette Chin Ah You, Tuhipua Elisabeth, Turerearii Elisabeth, Utia Claudine, Utia Emmanuel Tumaiti, Utia Hélène, Vahirua Théodore Manate, Yiou Jacob Taki, Yp Seng Stéphane Tetia.

Transferts

1°) du Lycée Paul Gauguin au Lycée Technique et C.E.T. annexé de Taaone :

Bourses entières : Cheou Djeen, Hauata Takaria, Tehéi Philomène Maire, Toofa Justin Meteta.

2°) du Lycée d'Uturoa au Lycée Technique et C.E.T. annexé de Taaone :

Bourse entière : Ahu Fabien.

3°) du C.E.S. de Taravao au C.E.T. de Taaone :

Bourses entières : Ahutoru Antoine Vetea, Mana Faarahia, Tuaiva Etienne.

4°) du C.E.S. de Paopao au Lycée Technique et C.E.T. annexé de Taaone :

Bourses entières : Ahupu Angèle, Ahupu Esther, Teuri Denise.

5°) du C.E.S. de Mataura au C.E.T. de Taaone :

Bourse entière : Manate Eric Teva.

6°) du Collège A.M. Javouhey-Papeete au Lycée Technique et C.E.T. annexé de Taaone :

Demi-bourses : Chenon Christina, Wohler Délia Christiane.

Bourse entière : Le Tham Mélanie Teahio.

Renouvellement

Bourses entières

Andreucci Jérôme François, Malardé Johnny Carl Hiti, Mervin Guy, Tegakau Jean-Pierre, Teieftu Ronald.

Renouvellement et transfert :

1°) du Lycée Paul Gauguin au C.E.T. de Taaone :

Bourse entière : Hauata Eden.

2°) du G.O.D. de Fiti (Huahine) au C.E.T. de Taaone :

Bourse entière : Mare Milou Tauae.

3°) du C.E.S. de Taravao au C.E.T. de Taaone :

Bourses entières : Marurai Rémi Georges, Pihaatae Jé-  
mte Mahinui.

4°) de l'Annexe de Taiohae au Lycée Technique et C.E.T. annexé de Taaone :

Demi-bourse : Foucaud Maxime.

Bourses entières :

Heitaa Gérard, Huuti Laurina, Kiihapaa Léonie Elvina, Kohumoetini Alexis, Tamarii Christian Mote, Tata Jacob, Tata Noël, Teikioti Pierre.

5°) du Collège La Mennais au C.E.T. de Taaone :

Bourse entière : Teissier Eugène Vetea.

Renouvellement, transfert de l'Ecole Protestante d'Uturoa au C.E.T. de Taaone et transformation en bourse entière de l'aide scolaire attribuée précédemment à :

Garnier Marcello Terii, Moutame Raphaël, Tapa Iotefa, Tuihani Pierre, Tumatariri Firipi.

Attributions

Demi-bourse : Buchin Albert.

Bourses entières

Ami Eugène, Arapa Eric Ariipaea, Aromaiterai Joël, Faremiro Emile Théophile, Genevois Michel Soui Kan, Hopuu Karl, Huaatua Alphonse Tevivirau, Iotua Iotama, Kaua Alexis, Lo-Shing Iona Richano, Mai Adrien Tairi, Mapu Tohu Tiho, Maruhi Guy, Natua Clément Tinorua, Parker Hiorai Pierre, Taea Alphonse, Tahutini Punua, Taimana Eugène Tetakupu, Tariu Roland Faaturia, Tauaroa Alvin, Tautu Edwin Teheura, Teata Joseph Marie, Teavai Taia, Teraiharoa Teriitahi, Teriitetoofa Michel Matahuira, Teriitetoofa Roland Ioana, Tihopu Alphonse, Tokoragi Tane Maurice, Tuhipua Joseph Puhetini, Tutavae Maurice Karl, Vaiho Philippe.

**C.E.T. HOTELIER****Suppressions**

*Demi-bourses* : Panie Gloria, Tekurio Vehiarri Marere.

**Bourses entières**

Arihohoa Catherine, Clark Thérèse, Ebb Pénina, Ebbs Tamara, Hatitio Teurarii, Holman Monette Teha, Huhina Rose Line, Maraaura Tapeta, Mateau Angéla, Mihuraa Eddie Teihotaata, Panai Lina, Puarai Marie Sarah, Raveino Micheline, Roe Myrna Hiapo, Taiore Smoky, Tauaroa Georgina, Taurai Hana, Taumihau Léandre, Tautu Clotilde Teipo, Teapiki Joseph, Temarii Bernadette, Temauri Lucien, Temauri Perrine Rota, Teriitaumihau Marie-Noëlle, Tetuira Temaea, Teururai Jeannette Maerehia, Tiihiva Teatoura Juliette, Tuahine Eric, Turi Chantal Miriama, Vahine Teuruhea.

*Transformation en bourse entière* de la demi-bourse précédemment attribuée à Tuiho Paul.

**Transferts**

1°) du C.E.T. de Taaone au C.E.T. Hôtelier de Taaone :  
*Bourse entière* : Kimitete Léon.

2°) du C.E.S. de Taravao au C.E.T. Hôtelier de Taaone :  
*Bourses entières* : Tuihani Siegfried, Tuttururai Moea Marama.

3°) du C.E.G. de Mataura au C.E.T. Hôtelier de Taaone :  
*Bourse entière* : Teinaratai Angéla Paloma.

4°) du Collège A.M. Javouhey-Papeete au C.E.T. Hôtelier de Taaone :

*Bourses entières* : Taero Elise Mareiura, Teto Dolorès, Tinirau Vainui.

**Renouvellements**

*Bourses entières* : Soufet Eric Pierre, Peters Léonie, Utia David.

**Renouvellement et transfert :**

1°) du Lycée Technique de Taaone au C.E.T. Hôtelier de Taaone :

*Bourse entière* : Temanaha Marcel Matoro.

2°) du C.E.S. de Taravao au C.E.T. Hôtelier de Taaone :  
*Bourse entière* : Ahutapu Marcel Marii.

3°) du C.E.G. de Taiohae au C.E.T. Hôtelier de Taaone :  
*Bourse entière* : Teikitutoua Juliette.

**Attributions****Bourses entières**

Iriti Yolande Tetu, Lau Fat Léou Kin Kihon, Marmouyet Virginie Teriiturere, Mau Aitefa, Tanepau Doris, Taungaroa Teva Edgar, Topa Hilaire Roa, Tupuai Tiaremaoae, Wong Kin Hing Sen Tsoi Alexis.

**LYCEE d'UTUROA****Transfert**

1°) du Lycée Paul Gauguin au Lycée d'Uturoa :

*Bourse entière* : Schmidt William Christian.

2°) du Collège A.M. Javouhey-Uturoa au Lycée d'Uturoa des demi-bourse et bourse entière précédemment attribuées à :

*Demi-bourse* : Manutahi Marie-Jeanne.

*Bourse entière* : Lioux Yves.

*Transformation en bourse entière* de la demi-bourse précédemment attribuée à Anuanu Manola.

**G.O.D. VAITAPE (Bora-Bora)****Attribution**

*Bourse entière* : Temanupaoura Linda Heimata.

**Suppression**

*Bourse entière* : Teheura Caroline.

**G.O.D. FITII (Huahine)**

*Transfert du C.E.S. de Papara au G.O.D. de Fitii (Huahine)* de la bourse entière attribuée à Flohr Dorita Mareva.

**ANNEXE DE PAPARA****Suppressions**

*Bourses entières* : Atae Mere Pauline, Tapa Leinata Maria, Tapa Manuel, Tiaho Bénicia Angèle.

**Transferts**

1°) du Lycée Paul Gauguin au C.E.S. de Papara :

*Bourse entière* : Gallet Yvonne Mareva.

2°) du Collège A.M. Javouhey-Papeete au C.E.S. de Papara :

*Bourse entière* : Robson Alexandrine Raimana.

3°) du Collège Pomare au C.E.S. de Papara :

*Bourse entière* : Wong Marguerite.

*Transfert du C.E.T. de Taaone au C.E.S. de Papara et transformation en demi-bourse* de la bourse entière attribuée à Tetuira Teamoarii.

*Transfert du C.E.S. de Taravao au C.E.S. de Papara et transformation en demi-bourse* de la bourse entière attribuée à Terega-Pouaru Tito.

**Attributions**

*Bourses entières* : Cheung Ah Yen, Maruoi Louise, Toae Rota Manava.

**COURS MENAGER - PAPARA****Suppressions**

*Demi-bourse* : Teore Roti.

*Bourses entières* : Naehu Evelyne Tutapu, Naehu Thérèse Putahi, Peretia Présilès Pérésila, Teaha Rosette Aravena.

**Attribution**

*Bourses entières* : Ching Ah Poug Caroline, Pouira Marie-Christine Tepoe.

**C.E.S. de TARAVAO****Suppressions**

*Demi-bourses* : Morohi Amélie, Ori Moerai Joseph, Wong Dominique Akhiong.

**Bourses entières**

Daniel Jacques Teva, Hamblin Geoffroy, Roopinia Fritz, Tapi Pauline, Tapi Rosa Hitirere, Tatarata Virginie Heipua, Tehaamoana Louise, Teihotaata Jean-Baptiste, Temauri Sophie, Teore Materena, Tihoni Philippe Marama, Toofa Augustin Hiro.

**Transferts**

1°) du C.E.T. de Taaone au C.E.S. de Taravao :

*Bourse entière* : Amaru Ben Anapa.

2°) de l'Annexe de Papara au C.E.S. de Taravao :

*Bourses entières* : Maruake Teipo, Tuaunu Mauarii Rafi.

3°) du Collège A.M. Javouhey-Papeete au C.E.S. de Taravao :

*Bourse entière* : Haeretahaa Catherine.

*Attributions*

*Bourses entières* : Cheung Augustine Chon Seou, Teto-pata Lietta Reura, Toofa Gisèle Hina.

#### COURS MENAGER - TARAVALO

*Suppressions*

*Demi-bourses*

Lucas Sarah Tara, Marurai Pairu, Pito Martine Rere, Tetuanui Elisabeth Caroline.

*Bourses entières*

Amaru Azélie Putiare, Burns Elodia Anna, Faatahe Madeleine, Fauraanuievau Nicole, Maraiauria Pauline Tuarae, Raipuni Velma Lydia, Rochette Caroline, Rochette Philomène, Taaviri Véronica, Tahii Hina Fareone, Tamati Tarome, Tamihau Marguerite Tiaretutai, Tau Alice Uratua, Tehaamoana Française.

*Renouvellement*

*Demi-bourse* : Pua Averii Emélie.

*Attributions*

*Bourses entières* : Deane Georgina Raia, Teaka Fanau, Teamo Lorna Nini.

#### CLASSE DE PREAPPRENTISSAGE

*Suppressions*

*Bourse entière* : Chapman César Teheura.

*Attributions*

*Bourses entières*

Papara Enoha, Parker Mariano Tinorua, Tatarata Teriitanao, Tefana Louis Matahi, Teore Gilbert.

#### C.E.S. de PAOPAO

*Attributions*

*Demi-bourse* : Ruta Betty Tererehinano.

*Bourses entières* : Carobbe Patricia, Maraearo Vanaa, Taero Eva Fanaurai.

#### COURS MENAGER - PAOPAO

*Transfert du C.E.S. de Taravao au C.E.S. de Paopao de la bourse entière attribuée à Terai Heifara.*

*Attributions*

*Demi-bourse* : Agnié Blondine.

*Bourses entières*

Raparii Andréa Mareva, Raparii Léonne Terii, Taiore Tehau Maariri, Teamotuaitau Laurice, Teamotuaitau Léanna, Tehatuma Lorraine, Temauri Purutu Léonce, Tiaihau Vahinerii, Vairaa Tania.

#### G.O.D. AFAREAITU

*Attributions*

*Bourses entières* : Maitia Delphine, Terii Paul.

#### C.E.G. de MATAURA

*Attributions*

*Bourses entières* : Mateau Béatrice, Tiehi Tumai Victorine.

#### ANNEXE DE TAIOHAE

*Renouvellements*

*Demi-bourses*

Falchetto Laurent, Falchetto Henri James, Hituputoka Juliette, Kimitete Jacques, Sarciaux François, Tata Cyprien, Pirioutua-Tehokainuhiva Véronique, Tehaamoana Jenna-Noël, Teikiteetini Sabine, Gendron Irma Nanahapa.

*Bourses entières*

Ah Lo Patricia, Ah Scha Athanase, Ah Scha Joseph Tuhatete, Ah Won Gabriel Teautaiipi, Aka Lévy, Alvarado Elisabeth, Bonno Bruneau Marc, Bonno Richard Teikituhaahaa, Bruneau Florent Lucien, Fii Joséphine, Fournier Frédéric, Fournier Sylvain Teikiheita, Gendron Albert, Heitaa Ernest Maorotepo, Heitaa Marie Joséphe, Heitaa Pierre Manuhi, Heitaa Pierre Tehau, Heitaa Janvier, Hikutini Charles, Hikutini Jeanne, Hokaupoko Jean-Michel, Hutaouho Martin Kapiefitu, Hutia Alice, Huuti Alain Poata, Kaiha Albert, Kaiha Bernard, Kaiha Joseph, Kaiha Sabine, Kautai Lucie, Keakatuho Teikipoetahi, Kokauani Jean-Louis, Komoe Fréjean, Mendiola Aroma, Nakeaetou-Teikiteetini André, Otto Dominico, Peetau Rudy, Peterano Gilbert, Peterano Max, Pirioutuahine-Teheipauotaiipi Marianne, Shan Sébastien Tikoko, Taiapu Valérien Hukieinul, Taiava Henri Tiatete, Tainaue René Heifara, Tamarii Régina Tepootu, Tapati Mitema, Tauapiiani Jean-Marie, Taura Gustave, Taupotini Teani Hetau, Tehaamoana Etienne Teiheiaata, Teikihokatoua Hélène, Teikiotiu Olive, Teikiteetini Gilles Yvon, Teikiteetini Patrick, Teikitohe Philippe, Teikitumenava Rutoviko, Teikivahitini Séverin, Tekohutetua Georges, Tereino Jean-Paul, Tereino Timona, Tevenino Rodolphe, Touatekina-Koka Pierre Martin, Vaatete François, Valentin Nicolas.

*Renouvellement et transformation en bourse entière de la demi-bourse attribuée précédemment à Tamarii Théodore.*

*Renouvellement, transfert de l'Ecole St-Joseph (Taiohae) à l'Annexe de Taiohae et Transformation en bourse entière de l'aide scolaire précédemment attribuée à : Barinas Etienne, Duchek François, Ihopu Grégoire.*

*Renouvellement et transfert de l'Ecole Ste-Anne (Atuona) à l'Annexe de Taiohae :*

*Bourses entières* : Hapii Lydia, Hikutini Virginie.

*Transferts*

1°) *du Lycée Paul Gauguin à l'Annexe de Taiohae :*

*Bourses entières* : Tetuanui Bénina, Tetuanui Marina.

2°) *de l'Ecole Ste-Anne d'Atuona à l'Annexe de Taiohae :*

*Bourses entières*

Gendron Bernadette, Gendron Jeanine Tiatoutua, Kohu-moetini Blondine, Kohumoetini Geneviève, Ohu Anita, Teikipainu Marie-Joséphine.

*Attribution*

*Bourse entière* : Hueri Stiwin Taiuhi.

#### G.O.D. HAKAHAU

*Transfert*

1°) *du Lycée Paul Gauguin au G.O.D. de Hakahau :*

*Demi-bourse* : Dordillon Jacques Paul.

2°) *de l'Ecole Ste-Anne d'Atuona au G.O.D. de Hakahau :*

*Bourse entière* : Tahirori Marie Française.

*Renouvellement et transfert :*

1°) *du C.E.G. de Taiohae au G.O.D. de Hakahau :*

*Bourses entières*

Bruneau Ferdinand, Bruneau Marcel Emile, Kaiha Alphonse, Kaiha Jacob Hutatoua, Kaiha Yves Martin, Kohumoetini Etienne Huta, Kohumoetini Gilbert, Tahiatohiupoko Martin Hita, Tahiatohiupoko Pierre Petero, Tahirori Joseph, Tapati Iopa, Tekohuotetua Joseph Heremano.

2°) de l'Ecole Ste-Anne d'Atuona au G.O.D. de Haka-hau :

*Bourses entières*

Hikutini Joséphine Monique, Huuti Irène, Kohumoetini Léa, Kohumoetini Micheline, Kohumoetini Yolande, Tapa-ti Terena, Teikitohe Céline Uukehu, Teikitunaupoko Claudine, Tekohu Mireille Titikahau, Tereino Miriama.

*Attributions*

*Bourses entières*

Ah Lo Appoline, Ah Lo Emmanuel, Ah Lo Justine, Ah Lo Urio Hui, Epetahui Edith, Fiu Marie-Delphine, Gendron Marie-Louise, Huuti Marie-Yvonne, Huuti Terii, Kohumoetini Christophe, Kohumoetini Irénée Tahiaehu, Kohumoetini Philippines Tahumaaa, Komoe Victorine Judith, Tamarii Jacques, Tata Georgina, Tata Pierre, Vaipihau Béo Huns.

**ETABLISSEMENTS PRIVÉS**

**COLLEGE LA MENNAIS**

*Suppression*

*Bourse entière* : Win Chin Léopold.

*Transferts*

1°) du Lycée Paul Gauguin au Collège La Mennais :

*Bourses entières* : Ariiotima Roo, Tupana Martin Tave-ura, Wohler Laurent Karl.

2°) du Lycée d'Uturoa au Collège La Mennais :

*Bourses entières* : Viri Gervais, Viri Roberto.

3°) du C.E.T. de Taaone au Collège La Mennais :

*Demi-bourse* : Laporte Jean-François.

4°) du C.E.S. de Papara au Collège La Mennais :

*Demi-bourse* : Robson Stephin Ernest.

*Bourse entière* : Mapuhi Richard Piritua.

5°) du Séminaire Ste-Thérèse (Miti-Rapa) au Collège La Mennais :

*Bourse entière* : Tupahuruhuru-Pohue Thomas Tegahe-ro.

6°) du Collège A.M. Javouhey-Papeete au Collège La Mennais :

*Demi-bourses*

Caisson Marisa Heitea, Lai Michèle, Mou Elise, Mu Yu Yvonne Moui Moi, Peretti Michèle Maria, Shan Marie Rebecca, Tapare Madeleine Merry, Vernaudon Célia Eugénie, Yap Lo Léone Hinano.

*Bourses entières* : Atcheuin Hélène, Paroe Maeva Rose-line, Teto Véronique, Tuarau Chantal.

*Transfert du Collège A.M. Javouhey-Papeete au Collège La Mennais et transformation en bourse entière de la demi-bourse précédemment attribuée à Cheneson Ghislaine.*

*Renouvellement et transfert du C.E.S. de Taravao au Collège La Mennais :*

*Bourse entière* : Amaru Simolicio Pahoa.

*Attributions*

*Demi-bourses* : Chong Claude, Chong Eugène Rauhuri, Chong Jimmy Tehaamaru.

*Bourses entières*

Chin Choi Serge, Chun Patrick, Chung Shing Jean-Yves Taniera, Fang Yam Choy Félix, Haupuni Adrien Teuira, Peu Benjamin, Punaa Jean-Pierre, Taero Yvon Matorai, Tahī Teva Pacelino, Tehaameamea Louis Teraa, Teurahu-tia Hiro Ben, Yau Loi Gilles.

**ECOLE ST-HILAIRE**

*Transfert du Séminaire Ste-Thérèse (Miti-Rapa) à l'Ecole St-Hilaire (Faana) :*

*Bourses entières* : Tanata Paul, Teehu Gérard Teiho.

*Attributions*

*Demi-bourses* : Kervella Dominique Moana, Ly Norbert.

*Bourses entières* : Tama Gaétan, Tekopunui Teriitaria, Tokoragi Wilson.

**SEMINAIRE STE-THERESE (MITI-RAPA)**

*Transfert*

1°) du Lycée Paul Gauguin au Séminaire Ste-Thérèse :

*Bourse entière* : Tutea Inatio Tu.

2°) du C.E.S. de Taravao au Séminaire Ste-Thérèse :

*Demi-bourse* : Maitui Brigitte Maire.

*Bourse entière* : Tehiva Paul Turoa.

3°) de l'Ecole St-Hilaire (Faana) au Séminaire Ste-Thérèse :

*Bourse entière* : Tetauupu Manuera Tekaviu.

**COLLEGE A.M. JAVOUHEY - PAPEETE**

*Suppressions*

*Bourses entières*

Auméran Malvina Uratua, Frogier Laurette Vatina, Lee Tham Martine Fateata, Ly Francette Temehau, Paoaafaite Antonina Marae, Turi Thérèse Mehouri.

*Transfert du Lycée Paul Gauguin au Collège A.M. Javouhey-Papeete de la bourse entière attribuée à Teikikaihei Irista et Faana Erena.*

*Transfert du C.E.S. de Papara au Collège A.M. Javouhey-Papeete et transformation en bourse entière de la demi-bourse attribuée à Tauotaha Joëlla Hana.*

*Transformation en bourse entière :*

*Demi-bourse* : Grosse Véronique.

*Renouvellement*

*Demi-bourses* : Duchek Jeanne, Mou Edwina, Teto Jacqueline.

*Renouvellement et transfert :*

1°) de l'Annexe de Taiohae au Collège A.M. Javouhey-Papeete :

*Bourse entière* : Tainaue Marie-Madeleine.

2°) de l'Ecole Ste-Anne d'Atuona au Collège A.M. Javouhey-Papeete :

*Bourse entière* : Kaiha Marguerite Marie.

*Attributions*

*Demi-bourse* : Momboisse Angéline.

*Bourses entières* : Gobrait Céléna Mateata, Tahī Katia Pascaline, Teahui Claudine Ruita.

**SECTIONS TECHNIQUES**

*Suppressions*

*Demi-bourses* : Butscher Maea Dolorès, Tehuiotoa Eliane.

*Bourses entières*

Anānia Mareva, Ariipeu Gisèle, Ituragi Geneviève, Maa-maatauaiahutapu Marianne, Opeta Mame Tepuna, Pahoa Lydie Maire, Teapiki Cécile, Viriamu Mere Anne Moea.

*Transfert*

1°) du C.E.T. de Taaone au Collège A.M. Javouhey-Papeete :

Bourses entières : Hoïore Nora, Tapéta-Hoïore Jeanine.  
2°) du Séminaire Ste-Thérèse (Miti-Rapa) au Collège A.M. Javouhey-Papeete :

Bourse entière : Temeava Steween Teiki.

Renouvellement

Demi-bourses : Ly Tsoy Naura, Terihoania Marie-Bernadette.

Attributions

Bourses entières : Lorfèvre Sylvana, Roapamoa Anna.

COLLEGE NOTRE DAME DES ANGES - FAAA

Suppression

Bourse entière : Bonvallet Patricia Ina.

Attributions

Demi-bourses : Jisson Fabienne, Maihota Léonie.

Bourses entières

Aubry Jasmine Maire, Maino Clarita Mareva, Nahaai-toofa Sarah Tatiana, Tarahu Gladys Maeva, Tokoragi Faustine Maui.

COLLEGE A.M. JAVOUHEY - UTUROA

Attributions

Demi-bourse : Mugnier Henri Teiva.

Bourse entière : Jennings Patricia.

COURS MENAGER

Attributions

Bourses entières : Ebbs Elisabeth, Lemaire Félicie, Vairae Micheline.

Suppression

Bourse entière : Matai Heimana.

Transfert de l'École Ménagère Protestante d'Uturoa au Collège A.M. Javouhey d'Uturoa :

Bourse entière : Timiona Myrtille Purou.

ECOLE STE-ANNE - ATUONA

Suppressions

Bourse entière : Mendiola Gabrielle.

Aides scolaires : Barsinas Honorine Tahiao'o, Kokauani Nathalie, Teikiehuupoko Blandine.

Renouvellements

Bourses entières

Hikutini Rose de Lima Maurice, Kaiha Marie-Thérèse, Kohumoetini Marie-Colette, Teatiu-Tuitete Isabelle, Teikiehuupoko Léontine.

Attributions

Aides scolaires

Kimitete Flora, Matuunui Florida Timeri, Pahuatini Cécile, Santos Joséphine Tuhimoea, Teahu Vateti, Teikivahitini Catherine, Touatini Sylviane, Teikitunaupoko Joséphine.

COURS MENAGER

Suppressions

Bourses entières

Ah Lo Lina, Ehueinana Annette, Heitaa Rose, Hikutini Adelaïde, Kaiha Léa, Kohumoetini Catherine, Naomi Faatiarau, Raihauti Léontine Francine, Teheitaeva Léa, Tei Nadia.

COLLEGE POMARE IV

Suppressions

Demi-bourse : Taea Constant.

Bourses entières

Adams Yéla, Hurahutia Micheline, Jennings Camélia Vahinerii, Masson Edwige Maire, Princet René Georges, Teritahi Jacqueline Maea.

Transfert

1°) du Lycée Paul Gauguin au Collège Pomare :

Bourses entières : Hunter Jackson, Reid Ketty Mihiura, Teissier Jean-Jacques.

2°) du Lycée Technique de Taaone au Collège Pomare :

Bourse entière : Tori Mareva Linda.

3°) du Collège Notre Dame des Anges - Faaa au Collège Pomare :

Bourse entière : Paia Tahunui Mira.

4°) du Collège La Mennais au Collège Pomare :

Bourse entière : Lee Juanito.

Attributions

Bourses entières

Ariitai Iona Line, Frogier Thérèse, Kai Tcheong Julienne, Gobrait Bayard, Maamaatuaiahutapu Tania, Mare Isabelle, Taata Alvès, Taero Lucette Taaroamea, Taero Wanda Tumata, Teauna Laurina, Win Théodore.

ECOLE MENAGERE PROTESTANTE D'UTUROA

Transfert du Collège A.M. Javouhey d'Uturoa à l'École Ménagère Protestante d'Uturoa de la demi-bourse attribuée à Millaud Denise Moea.

Attributions

Bourses entières

Afou Miriama, Autai Salomé, Mama Marguerite, Matahira Miranda, Mauahiti Josette, Naehu Gloria Maea, Taerea Yvette Diana, Tcheou Blondine, Teupoo Louana Noéline, Teriïroa Léonne, Teriitaumihau Rose.

ECOLE PROTESTANTE D'UTUROA

(classe préprofessionnelle)

Attributions

Aides scolaires : Holman Terai, Marea Jean-Claude, Paheroo James, Peu Marurai, Teheura Ericro, Teriitahi-Mahuta Dominique.

Par décision n° 5980 SET du 19 décembre 1975.— Dans les établissements d'enseignement public et privé désignés ci-après, une demi-bourse, bourse ou aide scolaire locale est attribuée, renouvelée, transférée, transformée ou supprimée aux dates indiquées pour chacun des élèves dont les noms suivent :

ETABLISSEMENTS PUBLICS

LYCEE PAUL GAUGUIN

Suppressions

Bourse entière (à compter du 1er novembre 1975) : Brémond Rosa.

Bourse entière (à compter du 1er décembre 1975) : Vivish Ziella Kahiti.

Transfert (à compter de la rentrée scolaire) :

1°) du Lycée d'Uturoa au Lycée Paul Gauguin :

Bourse entière : Delord Eva Augustine.

2°) de l'Annexe de Taiohae au Lycée Paul Gauguin :

Bourse entière : Taiaapu Valérien Hukieinui.

3°) du Collège Notre Dame des Anges de Faaa au Lycée Paul Gauguin :

*Demi-bourse* : Maihota Léonie.

*Transformation en bourse entière* (à compter de la rentrée scolaire) de la *demi-bourse* précédemment attribuée à :

Klein Lucienne Mareva, Peni Athalie Tetuanui, Peni Astrid Aimata, Peni Yma Erita.

*Renouvellement* (à compter de la rentrée scolaire) :

*Bourse entière* : Deane Georges.

*Attributions* (à compter de la rentrée scolaire) :

*Demi-bourses* : Bordas Marc Mani Abel, Solau Adolphe Jean.

*Bourses entières* : Gobrait Daisy, Gobrait Ermosa Titaïna, Tunoa Marc Raumata.

#### LYCEE TECHNIQUE D'ETAT DE TAAONE et C.E.T. annexé

*Transfert* (à compter de la rentrée scolaire) :

1°) du Lycée d'Uturoa au Lycée Technique et C.E.T. Taaone :

*Bourse entière* : Chung Tchong Tchong.

2°) du C.E.S. de Paopao au C.E.T. de Taaone :

*Bourse entière* : Matai Gilles.

*Transformation en bourse entière* (à compter de la rentrée scolaire) de la *demi-bourse* précédemment attribuée à : Motahi Robert, Tetahiotupa Tehueo.

*Attributions* (à compter de la rentrée scolaire) :

*Demi-bourse* : Sienne Hubert.

*Bourses entières* : Epetahui Chrisos Hervé, Tetuanui Bruno Marurai.

#### C.E.T. HOTELIER

*Suppressions*

1°) à compter de la rentrée scolaire :

*Bourses entières*

Ahutapu Marcel, Roapamoa Tarepa Marie, Taero Elise, Tanepau Doris, Tauraatua Jilistine, Tupuai Tiaremaoa'e.

2°) à compter du 25 octobre 1975 :

*Bourse entière* : Papaura Manuela Repeta.

*Transfert* (à compter de la rentrée scolaire) :

1°) du CET de Taaone au CET Hôtelier de Taaone :

*Bourse entière* : Tapeta Victor Itahei.

2°) de l'Annexe de Mataura au CET Hôtelier de Taaone :

*Bourses entières* : Iotua Antoinette Norma, Florès Evangéline.

*Transformation en bourse entière* (à compter de la rentrée scolaire) de la *demi-bourse* précédemment attribuée à Atae Layoma.

*Renouvellement et transfert* (à compter de la rentrée scolaire) :

1°) du CET de Taaone au CET Hôtelier de Taaone :

*Bourses entières* : Puairau Elise Moeata, Utia Hélène.

2°) du Collège A.M. Javouhey-Papeete au CET Hôtelier de Taaone :

*Bourses entières* : Ituragi Geneviève, Teata Bernadette Ragitake.

#### Attributions

*Bourses entières* (à compter de la rentrée scolaire) :

Arutahi Luc Gakanata, Hoata Jean Orlando Aimata, Maehagafanau Philipi Tepoheiva, Pater Tetia, Tapeta Martial Terautahi, Teapiki Paula, Teriitahi Victor Hui, Terootatea Fernand, Toae Teopani Ioane, Toiroro Pierre Jean, Yao Jules Woun-Siong, Ye On Française.

*Bourse entière* (à compter du 6 novembre 1975) : Mai-rihau Teigorouru.

*Bourse entière* (à compter du 12 novembre 1975) : Heuea Tevahinetopeura Terouru.

#### LYCEE D'UTUROA

*Suppression* (à compter de la rentrée scolaire) :

*Demi-bourses* : Itchner Serge, Lemaire Dolorès Michèle.

*Bourses entières*

Faataura Denise, Mohi Gilbert, Pani Jean-Paul, Teriite-raahaumea Patricia, Titi Nelly, Tufaimea Eta, Vehiatua Miriama.

*Transfert* (à compter de la rentrée scolaire) du GOD de Vaitape (Bora-Bora) au Lycée d'Uturoa de la *bourse entière* précédemment attribuée à Ami Tetuanui Stéphane, Taputea Mimosa Taaroamea.

*Transfert du Collège A.M. Javouhey d'Uturoa au Lycée d'Uturoa et transformation en bourse entière* (à compter de la rentrée scolaire) de la *demi-bourse* attribuée à Mugnier Henri Teiva Karl.

*Renouvellement et transfert* (à compter de la rentrée scolaire) :

1°) du Lycée Paul Gauguin au Lycée d'Uturoa :

*Bourses entières* : Hira Hunarii, Tetuanui Wanda.

2°) du CET de Taaone au Lycée d'Uturoa :

*Bourses entières* : Maimaro Gisèle, Mou Fa Nanu, Tau Obatia.

3°) du CET Hôtelier de Taaone au Lycée d'Uturoa :

*Bourse entière* : Teriitaumihau Marie-Noëlle.

4°) du CES de Taravao au Lycée d'Uturoa :

*Bourse entière* : Tihoni Philippe Marama.

#### G.O.D. VAITAPE (Bora-Bora)

*Transfert* (à compter de la rentrée scolaire) du Lycée d'Uturoa au GOD de Vaitape (Bora-Bora) :

*Bourses entières* : Mana Gilberte Vahinemoea, Tsang Juliette.

#### G.O.D. FITII (Huahine)

*Renouvellement et transfert* (à compter de la rentrée scolaire) :

1°) du Collège La Mennais au GOD de Fitii (Huahine) :

*Bourse entière* : Win Chin Léopold.

2°) du CET Hôtelier de Taaone au GOD de Fitii (Huahine) :

*Bourse entière* : Teururai Jeannette.

#### ANNEXE DE PAPARA

*Transformation en bourse entière* (à compter de la rentrée scolaire) :

*Demi-bourses* : Terorotua Claire, Terorotua Heitapu Wilfrid.

#### COURS MENAGER - PAPARA

*Renouvellement* (à compter de la rentrée scolaire) :

*Bourse entière* : Taae Germaine.

## C.E.S. de TARAVALO

*Transferts*

1°) A compter du 16 octobre 1975, du CES de Papara au CES de Taravao :

Bourse entière : Toae Rota.

2°) A compter de la rentrée scolaire 1975-1976, du CES de Paopao au CES de Taravao :

Bourses entières : Teaka Taihopu, Temere Pomare Ioane, Temere Raureni, Temere Vaitu.

## CLASSE DE PREAPPRENTISSAGE

Attribution (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourse entière : Tetaria Laurent Teave.

## C.E.S. de PAOPAO

Suppressions (à compter de la rentrée scolaire) :

*Bourses entières*

Aririma Elina Terangi Kehea, Matutau Thérèse Alvira, Mu Yoe André, Pater Tapeta Marima, Tahaia Pierrette Teriivahine, Tefauragi Tekahu, Tepori Nelly, Utia Jean-Pierre.

Renouvellement (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourse entière : Bellais Alice.

## COURS MENAGER - PAOPAO

Suppressions (à compter de la rentrée scolaire) :

*Bourses entières*

Amaru Arthémise Uraore, Germain Christiane, Maihota Yvana Teura, Taae Teeva Josiane, Tehei Teurihei, Tehuitua Marina.

Renouvellement (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourses entières : Maruhi Remuna, Taraufau Narai, Taurua Juliana Taupenahei.

## G.O.D. AFAREAITU

Suppression (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourse entière : Vahirua Georgette.

Renouvellement (à compter de la rentrée scolaire) :

Demi-bourse : Tapu Stéphane Taaroarii.

## ANNEXE DE TAIOHAE

Suppression (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourses entières : Taura Gustave Teapuahaamau, Teikihokatoua Hélène.

Transfert (à compter de la rentrée scolaire) du GOD de Hakahau à l'Annexe de Taiohae :

Bourse entière : Bruneau Ferdinand.

## G.O.D. de HAKAHAU

Transfert (à compter de la rentrée scolaire) :

1°) du CEG de Taiohae au GOD de Hakahau :

Bourses entières : Aka Lévy, Hapipi Lydia, Teikitumena-va Rutoviko.

2°) de l'Ecole Ste-Anne (Atuona) au GOD de Hakahau :

Bourses entières : Hikutini Rose de Lima Maurice, Kohumoetini Marie-Colette, Teikiehuupoko Léontine.

## ETABLISSEMENTS PRIVÉS

## COLLEGE LA MENNAIS

*Suppressions*

1°) A compter de la rentrée scolaire :

Bourses entières : Moarii Thierry Axel Timona, Yau Loi Gilles.

2°) A compter du 23 septembre 1975 :

Bourse entière : Viri Gervais.

Transfert (à compter de la rentrée scolaire) du CEG de Taiohae au Collège La Mennais de la bourse entière précédemment attribuée à Kaiha Albert.

Transformation en bourse entière (à compter de la rentrée scolaire) de la demi-bourse attribuée à Tetahiotupa Tahatete Huitini Paul.

Attribution (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourse entière : Panapa Lucien.

## SEMINAIRE STE-THERESE (MITI-RAPA)

Suppression (à compter de la rentrée scolaire) :

Demi-bourse : Lehartel Kathleen.

## ECOLE ST-JOSEPH (TAIOHAE)

Attribution (à compter de la rentrée scolaire) :

Aides scolaires : Nansen Christian Joe Uapaitetoua, Raihauti Jean-Louis.

## COLLEGE A.M. JAVOUHEY - PAPEETE

Renouvellement (à compter de la rentrée scolaire) et transfert du CES de Taravao au Collège A.M. Javouhey - Papeete :

Bourse entière : Teore Materena.

Attributions (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourses entières : Chung Pao Claudine, Ebb Laurence, Long Tang Edwina.

## SECTIONS TECHNIQUES

Suppression (à compter du 15 novembre 1975) :

Demi-bourse : Tiroa Georges.

Bourse entière : Gooding Agnès.

Renouvellement (à compter de la rentrée scolaire) et transfert du Collège La Mennais au Collège A.M. Javouhey - Papeete :

Demi-bourse : Chanseau Frédéric.

Attributions (à compter de la rentrée scolaire) :

Bourses entières : Ituragi Céline Heikahunui, Tata Uetini dite " Marguerite ".

## COLLEGE NOTRE DAME DES ANGES - FAAA

Renouvellement et transfert (à compter de la rentrée scolaire) du CES de Papara au Collège Notre Dame des Anges de Faaa :

Bourse entière : Tiaiho Bénicia Angèle Rooarii.

Attribution (à compter de la rentrée scolaire) :

Demi-bourse : Teahu Patricia.

Bourse entière : Marmouyet Thérèse.

## ECOLE STE-ANNE - ATUONA

Suppression (à compter de la rentrée scolaire) :

Aides scolaires : Santos Joséphine, Touatini Sylviane.

**Renouvellement** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Aide scolaire** : Kaiha Imelda Titiere.

**Transfert** (à compter de la rentrée scolaire) du GOD de Hakahau à l'Ecole Ste-Anne - Atuona :

**Bourses entières** : Teikitunaupoko Claudine, Tekohu Mi-reille Titikahau.

#### COLLEGE POMARE IV

**Attribution** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Bourse entière** : Roomataaroa Lucie Teura.

#### ECOLE MENAGERE PROTESTANTE D'UTUROA

**Suppressions** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Bourses entières**

Aiho Milady Pura, Atger Joëlle, Brothers Nadia, Ruamutu Francisca, Ruamutu Vahine, Tairaa Hinano Lennick, Tanoa Maiarii Faustina, Tanoa Mata, Teriipaia Dolorès, Teriitemoehaa Terai.

**Transfert** (à compter de la rentrée scolaire) du Lycée d'Uturoa à l'Ecole ménagère Protestante d'Uturoa :

**Bourse entière** : Tetuanui Anatila Hina.

Par décision n° 470 SET du 29 janvier 1976. — Dans les établissements d'enseignement public et privé désignés ci-après, une demi-bourse, bourse ou aide scolaire locale est attribuée, renouvelée, transférée, transformée ou supprimée aux dates indiquées pour chacun des élèves dont les noms suivent :

#### ETABLISSEMENTS PUBLICS

##### LYCEE PAUL GAUGUIN

**Suppressions** (à compter du 1er janvier 1976) :

**Demi-bourse** : Tuhiri Yves.

**Bourses entières** : Li Seng Laurette, Matae Tetua Marc, Taaroa Lucienne Maire.

**Transfert** (à compter du 15 janvier 1976) du C.E.S. de Taravao au Lycée Paul Gauguin de la bourse entière précédemment attribuée à Tuitete Gadinia.

##### LYCEE TECHNIQUE D'ETAT DE TAAONE et C.E.T. annexé

**Suppressions**

**Bourses entières** (à compter du 30 octobre 1975) :

Burns Euphrosine, Hahe Stellio, Ohiuotua Franck.

**Bourse entière** (à compter du 15 novembre 1975) : Frébault Marie-Rose François.

**Bourses entières** (à compter du 30 novembre 1975) :

Apin Roméo, Lemaire Emile, Pohemai Jean-Claude, Tata Jacob, Tata Joël, Tautu Vaite, Teihotu Paul César, Tegakau Jean-Pierre, Tetuira Denise.

**Bourses entières** (à compter du 20 décembre 1975) :

Ahutoru Antoine Vetea, Fareroi Taaroa Hotu, Mana Faarahia, Nanua Tetuaetara, Poia André Toarere, Teriina-toofa Lazare Tetuaura.

**Renouvellement** (à compter de la rentrée scolaire) et **transfert** du C.E.S. de Taravao au lycée technique et C.E.T. annexé de Taaone :

**Bourse entière** : Temauri Sophie.

#### C.E.T. HOTELIER

**Suppression** (à compter du 1er janvier 1976) :

**Bourses entières** : Banner Kathleen Zéna, Tehetia Monette Thérèse.

#### LYCEE D'UTUROA

**Transfert** (à compter du 1er janvier 1976) du collège Pomare au lycée d'Uturoa de la bourse entière précédemment attribuée à Ihorai Charles.

#### G.O.D. VAITAPE (Bora-Bora)

**Transfert** (à compter du 1er janvier 1976) du C.E.S. de Paopao au G.O.D. de Vaitape (Bora-Bora) de la bourse entière précédemment attribuée à Moutham Dolorès et Moutham Rotui Nehemia.

#### ANNEXE DE PAPARA

**Attribution** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Bourse entière** : Virau Thery Albert.

#### C.E.S. DE TARAVALO

**Suppressions**

**Bourse entière** (à compter du 26 septembre 1975) : Marurai Paul.

**Bourse entière** (à compter du 16 octobre 1975) : Toae Rota Manava.

**Bourse entière** (à compter du 1er janvier 1976) : Maronui Tunui.

**Bourse entière** (à compter du 13 janvier 1976) : Temariiauma Manutahi.

**Transformation en bourse entière** (à compter du 1er janvier 1976) de la demi-bourse précédemment attribuée à Anahoa Mathilde.

**Attribution** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Bourse entière** : Airima Diana.

#### COURS MENAGER

**Suppression** (à compter du 15 septembre 1975) :

**Bourse entière** : Teamo Lorna Nini.

#### CLASSE DE PREAPPRENTISSAGE

**Suppression** (à compter du 12 janvier 1976) :

**Bourse entière** : Parker Mariano Tinorua.

**Attribution** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Bourse entière** : Ruru Edouard Moana.

#### ANNEXE DE TAIOHAE

**Suppression**

**Bourse entière** (à compter du 1er janvier 1976) : Hikutini Jeanne.

**Bourse entière** (à compter du 10 novembre 1975) : Peetau Rudy.

#### ETABLISSEMENTS PRIVES

##### COLLEGE LA MENNAIS

**Attribution** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Bourse entière** : Tinirau Bernie Terii Maevarua.

##### COLLEGE A.M. JAVOUHEY - PAPEETE

**Suppression** (à compter de la rentrée scolaire) :

**Bourse entière** : Tauotaha Joëlla Hana.

## SECTIONN TECHNIQUES

*Suppression*

*Bourse entière* (à compter de la rentrée scolaire) : Dexter Germaine Mataigo.

*Bourse entière* (à compter du 31 décembre 1975) : Ori-ori Elsa.

## ECOLE STE-ANNE - ATUONA

*Attributions*

*Bourse entière* (à compter de la rentrée scolaire) : Vahaputona Sophie.

*Bourse entière* (à compter du 1er janvier 1976) : Komoé Georgette Laurence Mohitu.

*Aide scolaire* (à compter de la rentrée scolaire) : Natua Tekuapuheaki.

*Aide scolaire* (à compter de la rentrée scolaire) : Vaki Béatrice.

Par décision n° 1584 SET du 23 mars 1976.— Les bourses territoriales de catégorie D attribuées par la décision n° 3691 SET du 8 août 1975 aux étudiants dont les noms suivent, nouveaux bénéficiaires d'une bourse sur le budget de l'Etat, sont supprimées pour compter de la rentrée universitaire 1975-1976 :

*Bourses entières*

Mlle Chaine Mimosa, M. Chan Gérard, M. Lan Ah Loi Léon, Mlle Richerd Chantal, Mlle Tchang Antoinette, Mlle Tchung Koun Tai Ginette, M. Vernier Michel.

*Demi-bourse* : M. Morot-Bizot Guy.

Par décision n° 71 SET du 5 mai 1976.— Mlle Salmon Annick, normalienne en première année de formation professionnelle est exclue définitivement de l'école normale de Papeete, à compter du 22 mars 1976, pour inadéquation caractérisée au métier d'institutrice.

L'intéressée qui de son fait, a rompu l'engagement décennal, sera astreinte à rembourser au trésor public la totalité des sommes perçues au titre de sa formation professionnelle.

## AVIS OFFICIELS

## SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDICE DU COUT DE LA VIE  
au 1<sup>er</sup> Mai 1976.

Application de l'arrêté n° 4177 du 29 décembre 1972.

Base 100 au 1<sup>er</sup> novembre 1972.

Indice général .....	153,34
Alimentation et boissons .....	150,68
Habillement .....	138,62
Habitation .....	167,68
Hygiène et soins .....	124,80
Transports et communications .....	164,38
Culture · Loisirs · Distractions .....	133,54

## ENQUETE

"de commodo et incommodo"

Conformément aux dispositions de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française portant règlement général sur l'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, d'habitation, de lotissements, de protection des monuments et des sites, d'hygiène et de salubrité des voies publiques et des constructions d'établissements recevant du public, rendue exécutoire par arrêté n° 984 AA du 26 avril 1961, une enquête "de commodo et incommodo" est ouverte à compter du 25 mai 1976 sur une demande formulée par M. Pautu Edmond, domicilié à Faaone P.K. 47,300 en vue d'obtenir l'autorisation d'installer une porcherie de 24 truies et 2 verrats sur la terre "Apaaparaau" sise à Faaone P.K. 47,300 côté montagne à 900 mètres environ de la route de ceinture, dans la commune de Taiarapu-Est.

L'installation relevant de la 1<sup>re</sup> catégorie de la nomenclature des établissements classés, l'enquête sera close le 25 juin 1976.

M. Esquevin, docteur vétérinaire, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Papeete, le 3 mai 1976.

Le gouverneur et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement  
et de l'urbanisme,*  
F. DUPUY.

## ENQUETE

"de commodo et incommodo"

Conformément aux dispositions de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 de l'assemblée territoriale de la Polynésie française portant règlement général sur l'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, d'habitation, de lotissements, de protection des monuments et des sites, d'hygiène et de salubrité des voies publiques et des constructions d'établissements recevant du public, rendue exécutoire par arrêté n° 984 AA du 26 avril 1961, une enquête "de commodo et incommodo" est ouverte à compter du 26 mai 1976 sur une demande formulée par M. Cowan Francis, mandataire de la société des "Jardins sous la mer" domicilié à Mahina B.P. 570 en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un complexe nautique comprenant : 1 restaurant-cuisine, 1 piste de danse flottante pour spectacle folklorique, 1 "lagoonaarium" un parc à poissons, 1 parc de dressage de dauphins, 1 îlot artificiel sis à Punaauia P.K. 12,500 côté mer sur un terrain appartenant à Mme Lisette Martin et sur le lagon, à une centaine de mètres de la berge.

L'installation relevant de la 3<sup>e</sup> catégorie des établissements classés, l'enquête sera close le 9 juin 1976.

M. Ellacott William, contrôleur d'urbanisme, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Papeete, le 6 mai 1976.

Le gouverneur et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement  
et de l'urbanisme,*  
F. DUPUY.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### ANNONCES JUDICIAIRES

Etude de Me Jean SOLARI, Notaire  
PAPEETE - TAHITI

#### " SOCIETE TAHITIENNE DE CONSTRUCTION " (SOTACO)

S.A.R.L. devenue en mains uniques  
CAPITAL : 1.000.000 de francs  
Siège social : PAPEETE-MAMAO  
R.C : PAPEETE 565-B

#### PUBLICITE DE LA CONSTITUTION

Le JOURNAL DE TAHITI, feuille du 29 AVRIL 1974,

- Maintien de la Société en mains uniques -

D'un acte reçu par Maître Jean SOLARI, Notaire à PAPEETE, le vingt sept avril mil neuf cent soixante seize enregistré à PAPEETE, le 4 mai 1976, folio 37, Bordereau 1017/2

Constatant la réunion entre les mains de Monsieur Jacques CADET, Conducteur de travaux, demeurant à PUNAAUIA - Lotissement PUNAVAI-MONTAGNE, de la totalité du capital social, il résulte :

1°) Que ledit Monsieur CADET s'est réservé en application de l'article 5 du Décret du 23 MARS 1967, la faculté :

- soit de régulariser la Société par adjonction d'un ou plusieurs nouveaux associés,
- soit de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

2°) Et que la Société est toujours gérée par le seul Monsieur CADET associé unique en sa qualité de gérant.

Pour avis :

Jean SOLARI,  
Notaire.

Etude de Me Jean SOLARI, Notaire  
PAPEETE - TAHITI

#### ANNONCE LEGALE

CHONG YEUNG et Cie

- SUPER MARCHÉ CECILE -

Société en nom collectif en liquidation

Siège Social : PAPEETE, Avenue du Commandant Chessé

Capital : 21.000.000 frs Pacifique

R.C. N° 446-B

Publicité de la constitution : " LA DEPECHE DE TAHITI " numéro du 23 AOUT 1972.

#### DISSOLUTION - LIQUIDATION - PARTAGE

I.— L'assemblée des associés, réunie au Siège Social, le 8 AVRIL 1976, a décidé la dissolution anticipée de la

société à compter rétroactivement du 1er Janvier 1976 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles 390 et 402, alinéa 1er de la loi du 24 Juillet 1966.

Elle a nommé comme liquidateurs de la société dissoute :

- Monsieur Gaston CHOLET, commerçant, demeurant à PAPEETE, Avenue du Commandant Chessé,
- Madame Henriette MOLINARO, commerçante, demeurant au même lieu.

Et leur a confié, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux attribués par la loi à l'Assemblée Générale des associés, pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, acquitter le passif et répartir le solde entre les associés.

II.— Suivant acte reçu par Maître Georgic CONDE, notaire par intérim à PAPEETE, ayant suppléé Maître Jean SOLARI, notaire titulaire en congé le 8 Avril 1975, enregistré à PAPEETE le 13 Avril 1976, folio 34, bordereau 923/3, les associés ont approuvé les comptes des liquidateurs et ont procédé entre eux au partage des biens composant l'actif de la société dissoute, après liquidation.

En conséquence, ils ont prononcé la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Deux expéditions de cet acte, concernant les comptes de liquidation, ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de PAPEETE.

III.— Aux termes du même acte, la branche " commissionnaire-importateur " du fonds de commerce " SUPER MARCHÉ CECILE " qui était exploité par la société dissoute à PAPEETE, avenue du Commandant Chessé, a été attribuée à Monsieur Gaston CHOLET (susnommé), pour une valeur brute de 92.124.715 francs, à charge par Monsieur CHOLET d'acquitter tout le passif social et de payer à ses copartageants une soulte de 13.298.021 francs.

La branche " Epicerie-marchandises générales " dudit fonds de commerce " SUPER MARCHÉ CECILE ", a été attribuée à Madame Henriette MOLINARO (également susnommée), pour une valeur totale de 14.386.979 francs et à charge de payer à ses copartageants une soulte de 10.431.979 francs.

La jouissance divise a été fixée au 8 AVRIL 1976.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales, à PAPEETE, en l'Etude de Maître Jean SOLARI, Notaire, domicile élu.

Pour première insertion :

Jean SOLARI, Notaire.

Etude de Me R.E. BAMBRIDGE  
Avocat-Défenseur - Papeete

#### Assistance judiciaire

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de PAPEETE le 12 décembre 1975, enregistré et signifié :

ENTRE : M. POROI John demeurant à PUNAAUIA P.K. 12 nanti de l'Assistance Judiciaire par décision du 2 juin 1975 ; pour lequel domicile est élu à Papeete en l'étude de Me BAMBRIDGE avocat ;

ET : dame Roti a MAHURU demeurant à Paea P.K. 19,500.

Il appert que le divorce d'entre les époux POROI-MAHURU a été prononcé aux torts exclusifs de la femme.

Pour extrait :  
R.E. BAMBRIDGE.

Etude de Me R.E. BAMBRIDGE  
Avocat-Défenseur - Papeete

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de PAPEETE le 5 décembre 1975, enregistré et signifié ;

ENTRE : M. KINNANDER-TIHOTI Jens demeurant à PAPEETE pour lequel domicile est élu à Papeete en l'étude de Me BAMBRIDGE avocat ;

ET : dame Marcelle HOLOZET demeurant à FAAA ;

Il appert que le divorce d'entre les époux KINNANDER-TIHOTI-HOLOZET a été prononcé aux torts partagés.

Pour extrait :  
R.E. BAMBRIDGE.

Etude de Me EPPE — Avocat

*Assistance judiciaire : Décision du 16 juillet 1975*

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, le vingt-et-un novembre mil neuf cent soixante quinze ;

ENTRE : Monsieur Maratino Tuhiva TEGAKAU, demeurant à PUEU, TAHITI, nanti de l'assistance judiciaire par décision du 16 juillet 1975, ayant domicile élu en l'Etude de Me EPPE,

ET : Madame Léonie Tetuanui HARRYS, demeurant à PAOPAO, MOOREA, comparante en personne.

Il appert que le divorce d'entre les époux TEGAKAU-HARRYS a été prononcé aux torts exclusifs de la femme.

Pour extrait :  
Pour Me EPPE,  
R. DAUPHIN.

Etude de Me EPPE — Avocat

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, le quatorze janvier mil neuf cent soixante seize ;

ENTRE : Madame Jacqueline Alberte Louise GEORGES, demeurant à PAPEETE, rue des Ecoles de Ploermel, ayant domicile élu en l'Etude de Me EPPE,

ET : Monsieur Jean-Claude MANOUVRIER, demeurant à PAPEETE, ayant domicile élu en l'Etude de Me COCHIN.

Il appert que le divorce d'entre les époux GEORGES-MANOUVRIER a été prononcé aux torts exclusifs du mari.

Pour extrait :  
Pour Me EPPE,  
R. DAUPHIN.

Etude de Me EPPE — Avocat

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, le sept novembre mil neuf cent soixante quinze ;

ENTRE : Monsieur Samuel TEHAAL, demeurant à Taunua, Quartier Manu Mervin, à PAPEETE, ayant domicile élu en l'Etude de Me EPPE,

ET : Madame Tutapu TOKORAGI, demeurant à HAO, Village d'OTEPA, Subdivision des TUAMOTU-GAMBIER, comparante en personne.

Il appert que le divorce d'entre les époux TEHAAL-TOKORAGI a été prononcé aux torts exclusifs de la femme.

Pour extrait :  
Pour Me EPPE,  
R. DAUPHIN.

Etude de Maître Claude GIRARD  
Avocat-Défenseur

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, le 21 Janvier 1976, enregistré et signifié,

ENTRE : Madame Chun Niene THEOU HIN CHIN demeurant à Auae P.K. 2,800 - FAAA et ayant Me Claude GIRARD pour avocat-défenseur,

ET : Monsieur Firmin TCHIN, demeurant Avenue Vairatoa (à côté du magasin AKIAU)

Il appert que le divorce des époux TCHIN-THEOU HIN CHIN a été prononcé aux torts exclusifs du mari.

Pour insertion légale,  
Claude GIRARD.

Etude de Me Claude GIRARD - Avocat-Défenseur

*Assistance judiciaire*

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, le 12 décembre 1975, enregistré et signifié,

ENTRE : Monsieur Atanatio MARUAKE, maçon, demeurant à Taunua Quartier LAGARDE nanti de l'Assistance Judiciaire par décision du 9 décembre 1974, et ayant Me Claude GIRARD pour avocat-défenseur,

ET : Madame Tiare Tepurotu METUA, demeurant à Niau (Tuamotu).

Il appert que le divorce des époux MARUAKE-METUA, a été prononcé aux torts exclusifs de la femme.

Pour insertion légale,  
Claude GIRARD.

Etude de Maître Claude GIRARD  
Avocat-Défenseur

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, le 10 octobre 1975, enregistré et signifié,

ENTRE : Madame Andrée SAUVAIRE, demeurant à Papeete B.P. 67 et ayant Me Claude GIRARD pour avocat-défenseur,

ET : Monsieur Louis POITOUT, demeurant à Papeete,

Il appert que la séparation de corps des époux POITOUT-SAUVAIRE a été prononcée aux torts exclusifs de la femme.

Pour insertion légale,  
Claude GIRARD.

Etude de Me LIU-BOULOC - Avocat  
PAPEETE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Papeete, le 7 novembre 1975 enregistré et signifié ;

ENTRE : M. Cyprien TEAGAI ayant élu domicile en l'Etude de M. LIU-BOULOC ;

ET : Mme Feuti COLOMBEL, demeurant à FAAA PK 4,500, face BIMAT ;

Il appert que le divorce d'entre les époux TEAGAI et COLOMBEL a été prononcé aux torts exclusifs de la femme.

Pour extrait :  
M. LIU-BOULOC.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DES TRIBUNAUX  
DE PAPEETE - ILE TAHITI

Inscriptions reçues pendant le mois de février 1976.

- 2-2-76 N° 687-B SNC CARBOU-CHAMOT, Avenue Bruat  
2-2-76 N° 6391-A TCHONG épouse GULLHAMAT Terai, Prince Hinoi

- 2-2-76 N° 688-B SNC G. FLOSSE et A. MOUX " VAHINE TAHITI TOURS " centre Vaima  
2-2-76 N° 689-B SNC MARTIN et GEFFROY, Faaa  
4-2-76 N° 6392-A TUTURURAI épouse KEANE Adelaide Tetuanuiteuramea, Papeari  
5-2-76 N° 6393-A LE GUEN Marie Antoinette, Pirae  
5-2-76 N° 6394-A JACQUET Yvon Henri Tihoti, Mahina  
5-2-76 N° 690-B Association de fait SCHWARTZ-RAFFENNE, quai Galliéni  
5-2-76 N° 6395-A COCHET née CEUNG PIOUS You Liem, Mahina  
6-2-76 N° 6396-A BIQUET Michel Abert, Punaauia  
6-2-76 N° 691-B SARL ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DE MANUHOE, Bd d'Alsace  
6-2-76 N° 692-B SNC LI CORPENS et Cie " EGE-KEC " Fare Ute  
6-2-76 N° 6397-A ESTALL Jean Claude Teharetua Picot, Pamatai  
6-2-76 N° 693-B SARL DE L'AUBERGE DU PARI, Teahupoo  
11-2-76 N° 694-B SARL SOTRA, 3 Avenue BRUAT  
11-2-76 N° 6398-A BONIFASSY Roger, Arue  
11-2-76 N° 6399-A SPITZ Tetuanui Albert, Paea  
11-2-76 N° 6400-A DESCHAMPS André, Pont de l'Est  
11-2-76 N° 6401-A LIN SIN Tepoe Madeleine, Avenue Commandant Chessé  
11-2-76 N° 6402-A COLOMBANI Christian, Super Mahina  
13-2-76 N° 6403-A TSEO Keou Hoa, Papenoo  
13-2-76 N° 6404-A WILLIAM Epharaima, Taunua  
13-2-76 N° 6405-A LEMAIRE Philippe  
16-2-76 N° 6406-A HUATEKI née TEFAU Mahei, Takapoto  
16-2-76 N° 6407-A FAAITOA Edmé, Mahina  
16-2-76 N° 6408-A MAHAI Teharere a FETU, Takarua  
16-2-76 N° 6409-A BELLAIS Amona, Takapoto  
16-2-76 N° 6410-A LACOUR Ferdinand, Takapoto  
16-2-76 N° 6411-A TEAHI Faana, Takapoto  
16-2-76 N° 6412-A CHEE AYEE née KAUA Paata, Takapoto  
16-2-76 N° 6413-A TSENG KUAN CHIN Cesar Moo Sing, Papeete  
16-2-76 N° 6414-A TIMI née TEAHI Teo, Takapoto  
16-2-76 N° 6415-A TEAI Edouard Tavihauroa Francis  
16-2-76 N° 6416-A TERAIRUE épouse MAHEAHEA Teuira, Takapoto  
16-2-76 N° 6417-A TEAHI Natua, Takapoto  
16-2-76 N° 6418-A LIN SIN née KAUA Vahine Heipua, Takapoto  
16-2-76 N° 6419-A TAHIRI née TEHINA Tafai, Takarua  
16-2-76 N° 6420-A MAIHITI Terauhaga Vanaga Tehaviu, Teharua  
16-2-76 N° 6421-A KAUA Fai, Taharua  
16-2-76 N° 6422-A TETOHU Teumere, Taharua

- 16-2-76 N° 6423-A MAIHITI épouse TEHINA Hiriata, Takaroa
- 16-2-76 N° 6424-A HURI Hiotua Fareea, Tikehau
- 16-2-76 N° 6425-A TEFEIAO Puri, Tikehau
- 16-2-76 N° 6426-A MOANA Félix, Tikehau
- 16-2-76 N° 6427-A RICHMOND Bene, Kaukura
- 16-2-76 N° 6428-A BENNETT Victor, Avera Raiatea
- 16-2-76 N° 6429-A CHONG HUE Victor, Avera Raiatea
- 16-2-76 N° 6430-A TEIHOTU Pauro, Tiva
- 17-2-76 N° 6431-A HUCNARD Pierre Louis, Boulevard Pomare
- 17-2-76 N° 6432-A TCHANG SI FOUC Youn Sing dit Chang Sng, Pamatai
- 17-2-76 N° 6433-A VAIRAAROA Alexis Benjamin, Papeete
- 17-2-76 N° 6434-A ADAMS Afolina Vahineroo, Otepa
- 17-2-76 N° 6435-A KATUPUA François, Mataura
- 18-2-76 N° 6436-A ZIZOU Pierre, Pirae
- 18-2-76 N° 6437-A RONGOMATE Jean, Tiputa
- 18-2-76 N° 6438-A PARKER Aarona Willam, Pueu
- 18-2-76 N° 6439-A VANFFAUT Jean, Fare Ute
- 18-2-76 N° 6440-A RICHMOND Tahutuata, Tiputa
- 18-2-76 N° 6441-A MACE Jacques, Tiputa
- 18-2-76 N° 6442-A TEINAORE épouse TUHEI Florence, Avatoru
- 18-2-76 N° 6443-A TEPAVA Augustine, Avatoru
- 18-2-76 N° 6444-A EDOUINE épouse HELME Ruutia Tepiu Vahine, Avatoru
- 18-2-76 N° 6445-A NEHEMIA Marama, Faapiti
- 18-2-76 N° 6446-A TINORUA épouse BELLAIS Blanche Neige, Tipaerui
- 18-2-76 N° 6447-A MANARANI épouse NAAMARN Valentine, Tipaerui
- 18-2-76 N° 6448-A DREYER Jean Jacques, Boulevard POMARE
- 18-2-76 N° 6449-A TAHUHUTERANI Veuve TUARAE Mauri Tahito, Avatoru
- 18-2-76 N° 6450-A TETOKA Ruru Tinairoroarii, Tiputa
- 19-2-76 N° 6451-A PANSI Roger, Punaauia
- 19-2-76 N° 6452-A HAUARII née TEAVE Tinorua, Tipaerui
- 19-2-76 N° 6453-A CHANLIN épouse VONGUE Amélie, Pirae
- 20-2-76 N° 6454-A CHANG SI MEN TONG Tahiti, Mahina
- 20-2-76 N° 6455-A RAOULX Guy Marcel, Papeete
- 20-2-76 N° 6456-A TEKAKI TOTERAGI Vatamatua, Reao
- 20-2-76 N° 695-B LA COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'OCEANIE, Fare Ute
- 20-2-76 N° 696-B SNC Bernard TRACQUI et FILS dénommé "LE TUBE OUVRE"
- 20-2-76 N° 6457-A MARE Aimé, Nunue
- 25-2-76 N° 6458-A YOU FOC épouse LE THANH VAN Foreng Yng, Papeete
- 25-2-76 N° 6459-A HELLER Gérard Christian, Punaauia
- 25-2-76 N° 6460-A KLIMA Rudolphe Pierre Milan, Tamatoa, Faaa

- 25-2-76 N° 697-B GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DU CENTRE ALINE, Bd POMARE
- 26-2-76 N° 6461-A AH CHONG Ernest, rue O. MOREAU
- 26-2-76 N° 6462-A HOWARD William, Uturoa.

Pour extrait conforme.

Le greffier,

L. IORSS.

## ANNONCES DIVERSES

Résultats de la mini tombola du MOTO CLUB DE TAHITI tirée le 17 Avril 1976 au Matavai Holiday Inn.  
(Autorisation 2224 AA du 26 Janvier 1976)

1er lot	150.000 frs billet N° 3361
2e lot	30.000 frs billet N° 4719
3e lot	10.000 frs billet N° 1672
4e lot	5.000 frs billet N° 2562
5e lot	5.000 frs billet N° 1919
6e lot	5.000 frs billet N° 4355

Résultats de la tombola de l'A.S. LES JEUNES TAHITIENS (J.T.)  
(Tirage effectué le Dimanche 9 mai 1976 à 9 heures sur la place du Marché de PAPEETE)

1er lot	N° 62.254	6.000.000
2e lot	N° 8.579	1.000.000
3e lot	N° 105.522	500.000
4e lot	N° 118.275	250.000
5e lot	N° 18.347	150.000
6e lot	N° 124.973	100.000
7e lot	N° 9.855	50.000
8e lot	N° 83.767	50.000

## ASSOCIATION

" LES AMIS DE L'ECOLE MATERNELLE DE FAREROI "

Il est créé à Mahina III une association dénommée " Les amis de l'Ecole Maternelle de Fareroi ". Son siège est à l'école maternelle de Fareroi-Mahina. Elle a pour buts d'établir une collaboration étroite entre l'école et les familles, rendre amicaux et confiants les rapports qui pourraient n'être que superficiels, éclairer les parents sur leur rôle d'éducateurs, établir des liens de solidarité entre les parents et les enfants d'un même quartier, rendre l'école gaie, agréable, en l'ornant, en achetant des jouets aux enfants, en complétant le matériel nécessaire, en donnant des fêtes qui réuniront parents et enfants, aider les enfants

matériellement (oeuvre de vestiaire, subventions pour départs en vacances), défendre les intérêts matériels et moraux de l'école.

Elle s'interdit toute discussion étrangère à son but, en particulier d'ordre politique, et toute immixtion dans l'activité du personnel enseignant.

#### COMPOSITION DU BUREAU

Présidente	: Mme VERNAUDON Marie-Jeanne
Vice-Président	: M. PUTOA Eugène
Trésorier	: M. TEFAATAU Alphonse
Trésorière-adjointe	: Mme DOOM Catherine
Secrétaire	: Mme LARACHE Emma
Secrétaire adjointe	: Mme TEIHO Nicole
Commissaire aux comptes	: Mme TEROOATEA Chantal
»	: Mme FARAHEI Taurai

Récépissé n° 3110 AA du 25 mars 1976.

#### PROCES-VERBAL

#### RENOUVELLEMENT DU BUREAU ASSOCIATION SPORTIVE DU PARC A MATERIEL DES TRAVAUX PUBLICS (du Vendredi 23 AVRIL 1976)

Président d'Honneur	: ELLACOTT Alban
Président	: BONNARD Michel
1er Vice-président	: TAPEA Olivier
2e Vice-président	: GEROS Laurent
Secrétaire	: TIATIA Bernard
Vice-secrétaire	: FANAURAI Dan
Trésorier	: ESTALL Adrien
Vice-trésorier	: LISSANT Henri
Assesseur	: TEIHOTUA Roger
»	: TEHURITAU Claude

Siège Social : TIPAERUI

### BANQUE DE POLYNESIE

Société Anonyme au capital de 130 Millions F. CFP

R.C. PAPEETE 462 B - LBOM N° 8

Siège Social : Boulevard Pomare PAPEETE

#### BILAN AU 31 MARS 1976

ACTIF		PASSIF	
	Frs CFP		Frs CFP
Caisse - Institut d'émission - Trésor public - CCP ....	95.556.679	Institut d'émission - Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :	
Banques et Entreprises non bancaires admises au marché monétaire :		a) Comptes à vue	11.464.754
a) Comptes à vue	82.223.414	b) Comptes et emprunts à échéance	20.000.000
Bons du trésor et valeurs reçues en pension ou achetées fermes .....	240.276.485	Comptes d'entreprises et divers :	
Crédits à la clientèle - Portefeuille :		a) Comptes à vue	481.525.573
a) Crédits à court terme	381.937.011	b) Comptes à échéance	340.349.100
b) Crédits à moyen terme	201.986.284	Comptes de particuliers :	
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs .....	826.016.827	a) Comptes à vue	227.940.976
Comptes de régularisation et divers .....	212.176.053	b) Comptes à échéance	260.050.625
Débiteurs divers .....	95.032.789	c) Comptes d'épargne à régime spécial	227.802.256
Débiteurs par acceptation .....	6.587.252	Bons de caisse .....	83.875.000
Immobilisations .....	102.476.632	Comptes de régularisation - Provisions et divers .....	452.387.805
Pertes des exercices antérieurs .....	12.034.144	Créiteurs divers .....	14.320.229
Total de l'actif .....	2.256.303.570	Acceptations à payer .....	6.587.252
		Capital .....	130.000.000
		Total du passif .....	2.256.303.570

#### HORS BILAN

Frs CFP

Valeurs données en pension ou vendues ferme .....	20.000.000
Cautions et avals pour le compte de la clientèle .....	376.035.841
Ouvertures de crédits confirmés .....	132.327.331

Copie Certifiée Conforme :  
Papeete, le 5 mai 1976.

Georges C. HURT : Président du Conseil d'Administration.

Résultats de la Tombola paroissiale  
Saint Etienne - Punaauia

1er lot : Une voiture Peugeot	N° 15.919
2e lot : Une chaîne Hi-Fi	N° 14.582
3e lot : Une mini-Cady	N° 15.908
4e lot : Un coffret pour bricoleur	N° 11.428
5e lot : Une moulinette	N° 4.627
6e lot : Une caisse de mousseux	N° 2.361
7e lot : 3 bouteilles de mousseux	N° 15.367
8e lot : 3 bouteilles de mousseux	N° 14.028
9e lot : Un coussin	N° 5.040
10e lot : Un collier de perles	N° 2.971

Résultats de la tombola PHISIGMA  
(Autorisation n° 443 AA du 28 janvier 1976)  
Tirage effectué le 8 mai 1976.

1er lot	N° 1.914	1.000.000
2e lot	N° 5.405	500.000
3e lot	N° 2.308	200.000
4e lot	N° 15.578	100.000
5e lot	N° 18.756	50.000
6e lot	N° 10.494	50.000
7e lot	N° 12.536	50.000
8e lot	N° 18.045	50.000

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

" TE FAAROO KERETITIANO DE HAAPITI "  
(TIAHURA) - MOOREA

L'assemblée générale, réunie ce jour au domicile de M. Teupoo Virihoā, a désigné comme membres du conseil de direction de la société :

Président	: M. TEUPOO Virihoā
Vice-président	: M. PATER Hippolyte
Secrétaire	: M. TEIHOARII Hitia
Secrétaire adjointe	: Mme FLORES Temauu née PATER
Trésorier	: M. PATER Tapeta dit Marina
Trésorier adjoint	: M. PATER Hippolyte
Membre	: M. PERE Virihoā
»	: Mme PERE Doriz

Le conseil de direction a immédiatement procédé à la nomination de ses membres aux différentes fonctions prévues au statut : M. TEUPOO Virihoā a été chargé notamment de procéder à l'acquisition de la terre " TIAHURA n° 4 " sise à Tiahura, Haapiti, île Moorea, appartenant à M. TEUPOO Virihoā.

Fait à Tiahura, Haapiti-Moorea,  
le 2 mai 1976.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

Code du travail

(Loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952)  
(Edition mise à jour au 31 décembre 1974)

Prix de la brochure 1000 francs.

Tables

chronologique, analytique et alphabétique 1969

Prix : 25 francs.

Classifications professionnelles des travailleurs  
du bâtiment des travaux publics et de l'industrie

(Arrêté n° 125 TLS du 10 janvier 1973 publié au J.O.P.F.  
du 31 janvier 1973).

Prix : 80 francs.

Collection annuelle reliée du J.O.P.F.

(Années 1964 et 1965)

Prix : 1800 francs.

Code des investissements de la Polynésie française

(Délibération n° 71-27 du 18 février 1971).

Prix : 80 francs.

Textes

relatifs à l'intégration  
dans la fonction publique métropolitaine.  
(Corps de l'État pour l'administration de la Polynésie française)

La brochure : 100 Frs.

Réglementation

des marchés administratifs de toute nature passés au  
nom du Territoire de la Polynésie française.

Prix : 100 francs.

Note

sur la préparation de la vanille.

Prix 40 francs.

Compte définitif - Exercice 1972

550 fr. l'exemplaire.

Réglementation

des loyers des locaux à usage commercial et artisanal  
et des locaux à usage professionnel

(Délibérations n° 71-110 et 71-111 du 12 juillet 1971  
publiées au J.O.P.F. du 15 septembre 1971).

Prix : 100 francs.